

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A R S 1726.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXVI.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes , qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois séparés , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Pais : de même que les Mémoires des Sciences & des Arts de Trévoux , tant corps complets que mois séparés , & différens Journaux Litteraires , Historiques & Politiques , comme Républiques des Lettres , Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la République des Lettres , l'Europe savante , &c.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Mars 1726.

ARTICLE I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature ,
& autres Remarques curieuses , depuis le
mois dernier.*

I. **Q**Uoique dans les derniers Traitez conclus à *Vienne* & à *Hannover*, les Parties contractantes semblent ne s'être proposé que le bien & la tranquillité publique, on s'aperçoit néanmoins avec inquiétude que la bonne harmonie, qui devoit être éternelle entre tant de puissans Princes, souffre quelque alteration, & que le poison de la défiance & de la jalousie, se glissant imperceptiblement, est sur le point de les diviser : en sorte que dans la situation où se trouve actuellement l'*Europe*, on peut justement la comparer à un corps vigoureux, mais menacé d'une prochaine maladie, & dont toutes les humeurs sont en mouvement. Comme ce qui se négocie à present dans les différentes Cours, roule sur ces deux Traitez, & qu'ils sont la baze & le fondement des grands événemens auxquels on s'attend, on doit être instruit de ce qu'ils contiennent,

tiennent. On y a déjà satisfait en partie, en insérant dans ces Memoires celui conclu à *Vienne* entre l'Empereur, l'Empire & l'Espagne; voyons à présent ce que contient celui d'*Hannover* aussi conclu entre les Rois de *France*, d'*Angleterre* & de *Prusse*, pour contrebalancer une Alliance qui leur causoit de l'ombrage. En voici une copie la plus authentique qu'on ait pû recouvrer. Ce sont des pièces tout-à-fait intéressantes, & qu'il n'est pas permis d'ignorer, pour peu que l'on veuille être au fait de l'état présent des affaires.

Copie du Traité conclu à Hannover, entre les Rois de France, d'Angleterre & de Prusse le 3. Septembre 1725.

Traité d'Alliance conclu à Hannover.

LEurs Majestez le Roi de la *Grande Bretagne*, le Roi Très-Chrétien, & le Roi de *Prusse*, ayans vû avec plaisir combien l'union étroite qui subsiste entr'elles, a contribué non seulement au bonheur de leurs propres Royaumes & Sujets, mais aussi au bien & à la tranquillité publique, étant persuadées en même-tems qu'il n'y a point de moyens plus propres à assurer & à affermir les mêmes avantages contre tous les événemens qui pourroient naître, que de cultiver de plus en plus ladite union, & la rendre indissoluble; & ayans réfléchi mûrement sur tous les Traitez qui subsistent entre Leursdites Majestez (auxquels Elles déclarent qu'Elles ne veulent par le présent Traité déroger en aucune maniere,) Elles ont trouvé bon de prendre d'avance de nouvelles mesures pour les cas où il pourroit arriver quelques troubles dans l'*Europe*, en convenant entr'Elles de ce qui seroit nécessaire, non seulement pour la sûreté & les intérêts les plus essentiels de leurs propres Royaumes, mais

mais aussi par rapport au bien & à la tranquillité publique. Par ces considérations, & dans cette vûë, Leurs Majestez Britannique, Très Chrétienne, & Prussienne, ont donné leurs Pleins-pouvoirs; sçavoir, S. M. Britannique, au Sr. Charles Viscomte de Townshend, Baron de *Lynn*, son Lieutenant dans le Comté de *Nortfolk*, Chevalier de l'Ordre de la *Jarretiere*, &c. & son Secrétaire d'Etat; S. M. Très-Chrétienne, au Sr. François Comte de Broglie, Lieutenant General de ses Armées, Directeur General de sa Cavalerie & de ses Dragons, Gouverneur de *Mont-Dauphin*, & son Ambassadeur auprès dudit Serenissime Roi de la *Grande Bretagne*; & S. M. Prussienne, au Sr. Jean Christophe de Vallenrodt, son Ministre d'Etat, & son Envoyé Extraordinaire auprès dudit Ser. Roi de la *Grande Bretagne*, lesquels en vertu desdits Pleins-pouvoirs, (dont les copies sont inférées de mot à mot à la fin du présent Traité) ayant pesé avec toute l'attention possible les mesures les plus propres pour parvenir au but que L. M. se proposent, sont convenus des Articles suivans.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura dès-à present & pour tous les tems à venir, une paix veritable, ferme & inviolable, une amitié la plus sincere & la plus intime, & une Alliance & union la plus étroite, entre lesdits trois Serenissimes Rois, leurs Héritiers & Successeurs, leurs Etats, Pais & Villes situées sur leurs Terres respectivement, & leurs Sujets & Habitans, tant dedans que dehors l'*Europe*; & ils seront conservez & cultivez de maniere que les Parties contractantes puissent avancer fidèlement leurs interêts & avantages reciproques, & prévenir & repoussier

tous les torts & dommages, par les moyens les plus convenables qu'elles puissent trouver.

2. Comme c'est le véritable but & intention de cette Alliance entre lesdits Rois, de conserver mutuellement la paix & la tranquillité de leurs Royaumes respectifs, L. M. susdites s'entrepromettent leur garantie reciproque, pour protéger & maintenir généralement tous les Etats, Païs & Villes tant dedans que dehors l'*Europe*, dont chacun des Alliez sera actuellement en possession au tems de la signature de cette Alliance, aussi bien que les droits, immunités & avantages, & en particulier ceux qui regardent le Commerce, dont lesdits Alliez jouissent, ou doivent jouir respectivement; & pour cette fin lesdits Rois sont convenus, que si, en haine de cette Alliance, ou sous quelque autre prétexte, aucun desdits Alliez étoit attaqué hostilement, ou qu'il souffrit quelque tort dans les choses ci-dessus spécifiées, par aucun Prince ou Etat quel qu'il soit, les autres Alliez emploieront leurs bons offices pour faire faire raison à la partie lésée, & pour porter l'Agresseur à s'abstenir d'aucune hostilité, ou tort ulterieur.

3. Et s'il arrivoit qu'aucune des Parties contractantes fût attaquée ouvertement, ou qu'elle fût troublée dans les cas susdits, & que les bons offices ci-dessus mentionnez ne fussent pas assez efficaces pour procurer une juste satisfaction & réparation pour les torts & dommages faits à la Partie lésée, alors les autres Parties, deux mois après que la requisition leur aura été faite, fourniront les secours suivans, c'est-à-dire, S. M. le Roi de la *Grande Bretagne* donnera 3000. hommes d'Infanterie & 4000. Chevaux; S. M. le Roi Très-Christien fournira en pareil cas 8000. hommes d'Infanterie & 4000. Chevaux; & S. M. le Roi de *Prusse* fourni-

fournira aussi en pareil cas 3000. hommes d'Infanterie & 2000. Chevaux. Mais si la Partie attaquée aimoit mieux avoir des Vaisseaux de guerre & de transport, ou même des Subsidés en argent, ce qu'on laissera toujours à son choix, alors les autres parties lui fourniront des Vaisseaux ou de l'argent à proportion de la dépense des Troupes à donner comme ci-dessus. Et pour ôter toute sorte de doute par raport à cette dépense, les Parties contractantes conviennent que mille hommes de pied seront évaluez à 10000. florins d'*Hollande* par mois, & mille Chevaux à 30000. florins de la même monnoye aussi par mois; & l'on fera le calcul pour les Vaisseaux de guerre & de transport à proportion. Si les secours ci-dessus spécifiez ne fussent pas pour faire faire justice à la Partie lésée, alors les Parties contractantes conviendront ensemble des forces ultérieures à être fournies; & & enfin en cas de nécessité, lesdits Alliez assisteront la Partie lésée de toutes leurs forces, & même déclareront la Guerre à l'Agresseur.

4. Et comme lesdits trois Serenissimes Rois sont résolus de resserrer de plus en plus l'étroite union qui regne entr'eux, par toutes les marques possibles d'une bonne foi & d'une confiance mutuelle, ils sont convenus réciproquement, non seulement de n'entrer dans aucun Traité, Alliance ou engagement quelconque qui pourroit être contraire, en quelque maniere que ce fût, aux intérêts les uns des autres; mais même de s'entre-communiquer fidelement les propositions qui pourroient leur être faites, & de ne prendre sur ce qui leur seroit proposé, aucune résolution que de concert, & après avoir examiné conjointement ce qui seroit convenable à leurs intérêts communs, & propre de maintenir l'équilibre de l'*Europe*, qu'il est si
nécessai-

nécessaire de conserver pour le bien de la Paix générale.

5. Comme S. M. Très-Chrétienne, intéressée particulièrement par sa qualité de Garant des Traitez de *Westphalie*, au maintien des Privileges & Libertez du Corps *Germanique*, & L. M. Britannique & Prussienne, comme Membres de ce Corps, voyent avec peine égale des semences de division, & des plaintes qui pourroient enfin éclater, & entraîner une Guerre qui embraseroit toute l'*Europe*, par les suites funestes qui en resulteroient, Leursdites Majestez étant toujours attentives à ce qui pourroit un jour troubler la tranquillité de l'*Empire* en particulier, & celle de l'*Europe* en general, s'engagent & promettent de s'entr'aider mutuellement pour le maintien & l'observation des susdits Traitez, & des autres Actes, qui ayant statué sur les affaires de l'*Empire*, sont regardez comme la base & le fondement de la tranquillité du Corps *Germanique*, & le soutien de ses Droits, Privileges, & Immunitéz, auxquels Leurs susdites Majestez desirent véritablement de pourvoir d'une maniere solide.

6. La presente Alliance subsistera pendant l'espace de 15. ans, à compter du jour de la signature du present Traité.

7. Leurs Majestez Britannique, Très-Chrétienne, & Prussienne, inviteront les Princes & Etats dont Elles conviendront entr'Elles, à acceder au present Traité; & Elles sont convenues dès à present d'y inviter nommément les Seigneurs Etats Generaux des Provinces Unies.

8. Ce present Traité sera approuvé & ratifié par L. M. le Roi de la *Grande Bretagne*, le Roi Très-Chrétien, & le Roi de *Prusse*, & les Ratifications seront fournies dans l'espace de deux mois
du

des Princes &c. Mars 1726. 169

du jour de la signature du Present, ou plutôt, s'il est possible.

En Foi de quoi, Nous, en vertu des Pleins-pouvoirs respectifs, avons signé le present Traité, auquel nous avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à Hannover le 3. Septembre 1725.

(L. S.) TOWNSHENT. (L. S.) BROGLIO.
(L. S.) WALLENRODT.

Premier Article séparé.

COMME l'Affaire arrivée dernièrement dans la Ville de *Thorn*, & ce qui s'en est ensuivi, ont alarmé plusieurs Princes & Etats, qui craignent, qu'au préjudice du Traité d'*Oliva*, il n'arrive à cette occasion des Troubles, non-seulement en *Pologne*, mais aussi dans les Pays voisins, Leurs Majestez Britannique, Très-Chétienne, & Prussienne, qui, comme Garantes du susdit Traité d'*Oliva*, sont intéressées à ce qu'il soit maintenu & observé dans toute son étendue, s'engagent d'employer leurs offices le plus efficacement qu'elles pourront, pour faire reparer ce qui auroit peut-être fait de contraire audit Traité d'*Oliva*; Et pour cet effet, leursdites Majestez s'instruiront de concert, par leurs Ministres en *Pologne*, des infractions qui auroient pû être faites audit Traité d'*Oliva*, & des moyens d'y remédier d'une manière qui assure entièrement la Tranquillité publique, contre les dangers auxquels elle seroit exposée, si un Traité aussi solennel que celui d'*Oliva* souffroit quelque atteinte.

Cet Article séparé aura la même force, que s'il avoit été inséré de mot à mot dans le Traité conclu & signé ce jourd'hui, il sera ratifié de la même manière, & les Ratifications en seront échan-

échangées dans le même-tems que le Traité.

En foi, de quoi, nous soussignez, en vertu des Plein-Pouvoirs communiquez ce jourd'hui de part & d'autre, avons signé cet Article, & y avons apposé les Cachets de nos Armes. Fait à *Hannover* le 3. Septembre 1725. Signé TOWSHEND. BROGLIO. WALHENRODT.

Second Article séparé.

SI en haine des Secours que S. M. Très-Chrétienne donneroit à S. M. Britannique, & à S. M. Prussienne, pour les garantir du Trouble qu'Elles pourroient souffrir dans les Etats qu'Elles possèdent, l'Empire declaroit la guerre à Sadite Majesté Très-Chétienne; Comme dans ce cas une pareille Déclaration ne regarderoit pas moins le Serenissime Roi de la *Grande-Bretagne*, & le Serenissime Roi de *Prusse*, dont les interêts auroient été l'occasion de la Guerre, que S. M. Très-Chrétienne; non seulement ils ne fourniroient point leur Contingent en Troupes, ni en quelqu'autre nature de Secours que ce peut être, quand même Leursdites Majestez Britannique & Prussienne ne feroient pas comprises & nommées dans la Déclaration de Guerre que l'Empire feroit à la *France*; Mais même Elles agiroient de concert avec S. M. Très-Chrétienne, jusqu'à ce que la Paix troublée à cette occasion fût rétablie; Sadite Majesté Britannique promettant d'ailleurs spécialement d'exécuter dans ce cas comme dans tous les autres, les Traitez qu'Elle a conclus avec S. M. Très-Chrétienne, laquelle de son côté promet de les observer fidelement.

Cet Article séparé aura la même force que s'il avoit été inferé de mot à mot dans le Traité conclu & signé ce jourd'hui; il sera ratifié de la même

des Princes &c. Mars 1726. 171

même maniere, & les Ratifications en seront échangées dans le même-tems que le Traité.

En foi de quoi, nous soussignez, en vertu des Plein-pouvoirs communiqués ce jourd'hui de part & d'autre, avons signé cet Article, & y avons apposé les Cachets de nos Armes. Fait à *Hannover* le 3. Septembre 1725. *Signé*, TOWSHEND. BROGLIO. WALLENRODT.

Troisième Article séparé.

S'il arrivoit que nonobstant la ferme résolution dans laquelle est S. M. Très-Chrétienne, d'observer exactement tous ses Traitez à l'égard de l'*Empire*, en ce à quoi il n'a point été dérogé par le présent Traité, l'on voulût de la part dudit *Empire*, prendre quelque résolution contre la *France*, au préjudice de la Garantie generale des possessions, telle qu'elle est stipulée par le Traité signé ce jourd'hui; S. M. Britannique, & S. M. Prussienne promettent, dans ce cas, d'employer leurs bons offices, credit & autorité, le plus efficacement qu'elles pourront, soit par leurs voix & celles des Princes leurs Amis à la Diette, soit par tous les autres moyens convenables, pour empêcher qu'il ne se commette rien qui y soit contraire; Mais si contre toute attente, & malgré tous leurs efforts, la Guerre étoit déclarée à la *France* de la part dudit *Empire*, quoiqu'en ce cas n'étant plus une défensive, Elles ne seroient pas obligées, suivant ses Constitutions, de fournir aucun Contingent; Cependant, pour ôter tout doute entre leursdites Majestez, si elles croyoient ne pouvoir se dispenser de remplir leurs devoirs de Membre de ce Corps, Leursdites Majestez Britannique, & Prussienne se réservent la liberté de fournir leur Contingent en Infanterie ou en Cavalerie

rie de leurs propres Troupes, ou de celles qu'Elles prendront à leur Solde de quelque autre Prince, à leur choix, sans que leurs Majestez Britannique & Prussienne, à raison de leur Contingent ainsi fourni, soient censées avoir contrevenu au Traité signé ce jourd'hui, qui demeurera dans toute sa force. L. M. Britannique & Prussienne promettent de ne donner en ce cas, autres ni plus grand nombre de Troupes contre S. M. Très-Chrétienne, que celui qu'Elles sont obligées de donner pour leur Contingent, & qu'Elles rempliront d'ailleurs dans le cas prévu, leurs Engagemens envers Sadite Majesté Très-Chrétienne, laquelle de son côté ne pourra pour raison dudit Contingent, exercer contre les Etats & Sujets dudit Serenissime Roi d'Angleterre, & dudit Serenissime Roi de *Prusse*, dans l'*Empire*, ou ailleurs, aucune Hostilité, ni demander ou prétendre aucune Contribution, Fourage, Logemens de Gens de guerre, Passages, ou autres choses à la charge desdits Païs & Etats, sous quelque prétexte que ce soit; & de même lesdits Etats, Places, Lieux, & Sujets ne pourront aussi fournir aucunes desdites choses aux Ennemis de S. M. Très-Chrétienne, laquelle s'oblige & aussi promet de son côté que si dans l'*Empire* on venoit à prendre des Resolutions pareilles à celles dont il est parlé dans cet Article, au préjudice des Rois de la *Grande Bretagne* & de *Prusse*, S. M. Très-Chrétienne prendra ouvertement leur parti, & ne manquera pas de les assister avec toute la vigueur nécessaire, en conformité de ce Traité, jusqu'à ce que le Troubles, Torts & Infractions cessent entièrement.

Cet Article séparé aura la même force que s'il avoit été inséré de mot à mot dans le Traité conclu & signé ce jourd'hui; Il sera ratifié de la

des Princes Ec. Mars 1726. 173

même matière, & les Ratifications en seront échangées dans le même-tems que le Traité.

En foi de quoi, nous soussignez, en vertu des Plein-Pouvoirs communiquez ce jourd'hui de part & d'autre, avons signé cet Article, & y avons apposé les Cachets de nos Armes. Fait à *Hannover* le 3. Septembre 1725. Signé, TOWSHEND. BROGLIO. WALLENRODT.

Ensuivent les Copies des Pleins-pouvoirs & Ratifications des Serenissimes Rois dénommez dans le présent Traité.

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la *Noix.*

E N I G M E.

JE ne sers de rien dans les Villes,
Mais, utile chez le manans,
Quand je marche avec eux, les champs
Sous mes pas se rendent fertiles:
Le pain si nécessaire à tout le genre humain,
Sans mon secours deviendroit rare:
En un seul jour plus j'en prépare
Que l'homme dans un mois au travail de sa main;
Aussi m'entretient-il toujours un équipage,
Tantôt deux, tantôt quatre, & tantôt six Chevaux
Me menent promener & par monts & par vaux:
J'ay de plus un valet à gage,
Mais mon train à nourrir lui coûte plus que moi,
Qui travaillant pour tous, ne mange ni ne boit.

III. *Lorraine.* S. A. R. le Duc de Lorraine ayant fait construire depuis quelques années un Jardin Botanique dans la Ville de *Pont-à-Mousson*, en a confié le soin au Sr. Chevreuse, qui par son application

application & ses correspondances dans les Pays étrangers, l'a enrichi d'un très-grand nombre de belles & rares plantes, tant pour l'usage de la Medecine, que pour l'ornement des Parterres & Jardins. Ledit Sr. Chevreuse est chargé d'en fournir des catalogues au public; & fait sçavoir que chez lui se trouvent à juste prix des vulneraires tant du Pays, que de *Suisse*, de même que toutes sortes de semences pour les Jardins potagers & Jardins à fleurs: des arbrisseaux & arbres fruitiers de toutes sortes, non seulement du Pais; mais aussi des Pais étrangers. Les curieux pourront s'adresser au Jardin Royal à *Pont-à-Mousson*. Nous prions derechef tous ceux qui nous écriront pour pareils avis, d'affranchir leurs Lettres, faute de quoi on les renverra à leur adresse, sans en faire aucun usage. Nous sommes bien aise d'obliger; mais il n'est pas juste que ce soit à nos dépens.

Une femme demeurant à *Nomeny* près de *Chatet*, accoucha au mois de Decembre dernier de trois garçons & d'une fille qui ont vécu trois jours.

IV. *Londres*. Un Medecin anonyme de cette Ville, vient de mettre au jour un petit Ecrit intitulé: *Nouvel Essai sur la petite verolle*. Il prétend d'abord & pose en fait, que la petite verolle n'est pas une maladie naturelle & épidémique, ainsi qu'on l'a crû jusqu'à présent, puisqu'elle étoit inconnue aux anciens, & qu'on n'en trouve aucune trace dans les Livres des Medecins Grecs & Romains; mais que c'est une maladie contagieuse, ou une espece de peste causée par l'ordure & la saleté, & qui a été apportée en *Europe* par les Mores & les Sarazins; les Medecins Arabes étant les premiers qui en ont fait mention. Cela supposé, il ajoute que l'on doit traiter cette maladie comme on traiteroit la peste, si on avoit le malheur d'en

d'en être affligé, c'est-à-dire, en purifiant l'air & les maisons infectées. Ainsi il propose que quand la petite verolle commencera, on fasse les mêmes purifications, & surtout que les personnes du Logis soient obligées de faire quarantaine. Il répond ensuite aux objections que l'on pourroit faire à son projet, surtout par rapport aux gens mariez. Il dit là-dessus que les particuliers doivent sacrifier quelque chose au bien public, d'autant qu'il y a d'ailleurs plusieurs maris, qui sans aucune nécessité absoluë, ne couchent que rarement avec leurs femmes. Il n'oublie pas d'appuyer son sentiment sur l'exemple des purifications, que le Législateur, qu'il nomme le grand Medecin des Juifs, avoit sagement ordonnées pour la conservation de la santé des Israélites. Et enfin il le soumet à la sagesse du Roi, de L. A. R., du Parlement & de la Faculté de Medecine, qui seuls peuvent donner du poids à ce qu'il propose.

V. *Hollande. La Haye.* On annonce un nouveau Journal, qui s'imprime chez M. G. Merville Libraire à la Haye, sous le titre d'*Histoire Litteraire de l'Europe*, & qui commence à paroître depuis le commencement de Fevrier. On donnera dans la suite ce Journal, qui sera toujours de six feüilles, regulierement la premiere semaine de chaque mois. On y trouvera l'extrait des meilleurs Livres de quelque matiere qu'ils traitent, & en quelque Langue qu'ils soient écrits; & on y joindra un catalogue choisi des Livres nouveaux, les nouvelles litteraires les plus interessantes, & de tems en tems les piéces fugitives qu'on jugera dignes de la curiosité des Lecteurs.

VI. *Paris.* On imprime par souscription chez de Saint & Quillau Libraires à Paris, Rue Galande, l'*Histoire de Malthe*, composée par Mr. l'Ab-

bé de *Vertot* en 4. volumes in 4°. Les souscriptions en petit papier seront de 40. livres de *France*, dont on payera la moitié en souscrivant, & l'autre moitié en retirant l'exemplaire. Les souscriptions pour le grand papier seront de 60. livres payables de la même manière; & ceux qui n'auront pas souscrit, payeront le petit papier 60. livres & le grand 90. livres.

Pour rendre cet Ouvrage plus intéressant, 1°. on fait graver les Portraits de tous les Grands Maîtres au nombre de 68., & ceux des principales Dignitez de l'Ordre; ce qui se fait sous la direction de Mr. *Boulogne* premier Peintre du Roi. 2°. Les Cartes nécessaires pour donner une connoissance exacte de tous les Pais où les Chevaliers ont porté les Armes. 3°. Un plan de la Ville de *Rhodes*, un autre de l'ancienne Ville de *Malthe*, & un troisième de la nouvelle Cité de la *Valette*. 4°. On insérera à la fin de l'Histoire un Catalogue des noms de tous les Chevaliers, & on blazonnera leurs Armes.

Pour cet effet, ceux qui ont des Chevaliers de *Malthe* dans leur Famille sont priez d'envoyer le plutôt qu'ils pourront les noms, les Armes & la date de la réception de ceux pour lesquels ils s'intéressent. Ce qu'ils enverront sera conféré avec ce qui a été tiré des Registres des Grands Prieurez, & pourra servir à corriger les fautes des Copistes. Ils pourront indiquer en même tems les Grades où seront parvenus leurs Chevaliers, en marquant s'ils ont été Commandeurs, Grand Croix, &c. Il ne sera pas nécessaire de figurer les Armes, ils se contenteront de les blazonner. Les réponses au present Avis se feront à l'adresse du Sieur *Guillau*, qui ne recevra que celles qui seront franches de port.

VI. *Petersbourg.* L'Académie des Sciences établie en cette Ville sous la protection de la Czarine, & entretenüe par les liberalitez de cette Princesse, tint le 7. Janvier sa premiere Assemblée publique, en presence du Duc d'Holstein, des Senateurs, du Synode, & des Ministres Etrangers. Mr. Bulfinger, Professeur en *Physique*, en fit l'ouverture par un très-beau Discours, & ce Sçavant fit ensuite la lecture d'un Memoire très-recherché sur les *Longitudes*, qui doit être rendu public, après quoi toute cette illustre & nombreuse Assemblée fut splendidement traitée à dîner par S. A. R. Cette Academie ne peut manquer de devenir en peu de tems une des plus florissante de de l'*Europe*, par l'attention de la Czarine à la remplir des plus dignes Sujets, & par les graces continuelles dont elle les comble. La Bibliotheque est déjà très-considerable, & en attendant que les Bâtimens soient achevez, ce qui se fera l'Été prochain, les Academiciens sont logez dans des Maisons très-magnifiques, & traités avec une distinction toute particuliere; S. M. leur ayant accordé, entr'autres Privileges, celui de donner des Passeports à tous les Sçavans qui voudront aller dans le Pais, ou en sortir. On sera, je pense, bien aise de trouver ici les noms des Professeurs de cette celebre Academie, dont voici la liste En *Mathématique*, M. M. Herman, Bernoulli, de Lislé, Goldbach. En *Mechanique*, M. Leutman. En *Physique*, M. Bulfinger. En *Philosophie*, M. M. Martini & Majer. En *Medecine*, M. M. Honninger, du Vernoi, Bruiher, Bernoulli. En *Histoire, Antiquitez, Belles Lettres, & Droit public*, M. M. Groff, Kohl, Bayer, & Beckenstein.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. L'entrée publique que fit à *Madrid* le Chevalier Zacharie Canal, Ambassadeur de la Republique de *Venise*, le 17. Decembre dernier, * merite bien une Relation particuliere. La voici telle qu'elle a été publiée.

Le jour fixé pour cette Ceremonie, le Comte de Villa-Franca, Conduc-teur des Ambassadeurs, se rendit chez le Chevalier de Canal, pour lui notifier que le Roi avoit fixé l'Audience à 12. heures. Le Comte de Cocaganti, Majordôme de semaine, vint ensuite, accompagné du Gentilhomme de la Bouche, complimenter ce Ministre de la part de L. M., du Prince des *Asturies*, des Infants & de l'Infante. Ce Comte étoit suivi de la Maison du Roi, du Carosse & du Cheval de main de l'Ecurie de S. M. destiné pour Mr. l'Ambassadeur. S. Exc. fit presenter du Chocolat, des Confitures seiches & autres rafraichissemens à tous ces Messieurs, & aux Gentilshommes du Cardinal, du Nonce du Pape, & autres Ministres Etrangers; & après que les Domestiques eurent été aussi regalez, la marche commença dans l'ordre suivant, tous à cheval, selon l'usage.

1. Les Valets de Chambre en habits de drap galonné d'argent. 2. Six pages habillez de velours cramoisi tout galonné d'or; veste de tiffu d'or; noeud d'épaule d'or, chapeau galonné aussi d'or; plumes & bas de soye blanche. 3. Les Gentilshommes en ha-

* Voyez *Fevrier* p. 98.

bits de drap avec des galons d'argent sur toutes les coutures ; le nœud d'épaule du même galon. 4. Les Maîtres d'Hôtel habillez comme les Gentilshommes, mais sans nœud d'épaule ; marchans derriere les Pages. 5. Mr. Cavanio, Secretaire de l'Ambassade, tout seul en habit brodé d'or, avec une veste aussi de tiffu & franges d'or, tenans à la main les Lettres de créance de S. Exc. 6. La Maison & les Gentilshommes du Roi en très-grand nombre. 7. Le plus ancien Gentilhomme de la Bouche de S. M. 8. Mr. l'Ambassadeur, ayant à sa gauche le Majordôme de semaine. S. Exc. avoit un habit fort particulier & fort magnifique, de velours noir, tout couvert de dentelles de soye aussi noire, avec la Toque de même ; la boutonniere, les boucles, le bouton à queue du chapeau, & l'épée, étoient de diamans d'une richesse inestimable. 9. Douze Valets de pied, marchans aux deux côrez de S. Exc. ; la livrée étoit de la plus belle écarlatte, galonnée d'un double galon d'or, avec une bande étroite de velours bleu & blanc, & bordée de galons & de franges d'or, les bas bleus, les plumes de la même couleur, & le chapeau galonné d'or. 10. Le Carosse du Roi. 11. Les quatre Carosses de S. Ex., dont le premier étoit doublé de drap d'or dedans & dehors, fort grand & fort magnifique, & enrichi d'une si grande quantité de franges & de broderie, qu'on ne voyoit qu'or sur or ; les trois autres repondoient à la magnificence & à la richesse du premier, & étoient d'un goût nouveau & exquis. 12. Les Carosses du Cardinal, du Nonce, & des autres Ministres Etrangers, excepté celui de l'Ambassadeur de *Malthe*, qui ne veut pas ceder le pas à l'Ambassadeur d'*Hollande*.

Ce Cortege étant arrivé à la Cour, Mr. l'Ambassadeur y trouva les Bataillons des Gardes Espa-

gnolles & Walones rangés, Enseignes déployées & Tambours appellans. Les Hallebardiers & Gardes du Corps y étoient aussi dans les Echelles & par tout le Palais. S. Exc. fut reçue & complimentée dans la premiere Antichambre par le Duc de Bournonville, Capitaine des Gardes du Corps. Un moment après, le Marquis de la Roche vint avertir ce Ministre, que le Roi étoit prêt à le recevoir; sur quoi Mr. l'Ambassadeur, étant accompagné par le Majordôme de semaine, reçut son Audience de S. M., en presence des Grands, qu'il salua à la seconde reverence qu'il fit au Roi. Ensuite il eut ses Audiences de la Reine, du Prince des *Asturies*, des Infants, & de l'Infante, avec les mêmes ceremonies.

Après l'Audience, Mr. l'Ambassadeur monta dans le Carosse du Roi avec le Majordôme de semaine, le plus ancien Gentilhomme de la Bouche de S. M., & le Conducteur des Ambassadeurs. En sortant de la Cour, les 4. Bataillons étoient encore sous les Armes, Enseignes déployées & Tambours battans.

Mr. l'Ambassadeur ayant été reconduit à son Hôtel, invita à dîner pour le lendemain tous les Seigneurs de la Cour, les Ambassadeurs & Ministres Etrangers, & plusieurs Grands d'*Espagne*. Ce repas fut des plus splendides & des plus magnifiques.

Le 19. Mr. l'Ambassadeur retourna à la Cour avec son grand train, & eut une seconde Audience publique de L. M., du Prince, des Infants & de l'Infante, à l'occasion de l'anniversaire de la Naissance du Roi. Après toutes ces ceremonies, S. Exc. a paru en public avec une autre livrée de drap bleu, garni de galons entremêlez de velours & de cordons de soye de plusieurs couleurs, d'une magni-

des Princes Ec. Mars 1726. 181

magnificence proportionnée à la livrée d'écarlatte.

II. On dit que le Conseil d'*Espagne* ayant été informé que quelques Grands du Royaume tenoient des Assemblées secrettes, dans la vûe d'exciter quelques broüilleries, le Roi en avoit mandé plusieurs à la Cour, & que sur le refus qu'ils avoient fait de s'y rendre, nonobstant des ordres réitérez qui leur avoient été envoyez, ils étoient gardez à vûe chez eux. Ce que l'on croit suffisant pour dissiper cette cabale, qui ne pouvoit être que très-mal intentionnée. L'Abbé de Mongon est arrivé ici de la Cour de *France*. S. M. lui avoit fait offrir la place d'un des Aumôniers de sa Chapelle; mais il s'est excusé de l'accepter, sur ce qu'il n'est venu, dit-il, en *Espagne* que pour y mener une vie privée. Cependant il a eu diverses Audiences particulieres du Roi & de la Reine; ce qui fait croire que son voyage est misterieux, d'autant plus qu'on affecte d'insinuer qu'elles n'ont roulé que sur des affaires concernant la jeune Reine Doüairiere qui s'est retirée en *France*. Le Duc de Bagnos a reçu les dernières instructions, & est sur son départ pour *Lisbonne*. Le Comte de Konigseck, Ambassadeur de l'Empereur est toujours attendu ici; & le Duc de Ripperda, depuis son retour de *Vienne*, a eu quelques nouvelles attaques de goutte. La Charge de Secrétaire des Dépêches universelles, dont il a été pourvû, est à peu près la même que celle de premier Ministre dans les autres Cours. S. Exc. en a pris depuis peu possession, & paroît fort assiduë à en remplir les fonctions. Le 21. Decembre on reçut un Exprés dépêché de *Rome*, avec la nouvelle du differend survenu entre le Chevalier de St. George & la Princesse son Epouse. Dom Felix Cornejo, Agent de cette Couronne, en a mandé le sujet à la Reine dans une

Lettre particuliere; mais on le tient ici fort secret. L'Agent de ce Prince reçut aussi en même-tems & par le même Courier des Lettres de son Maître, dont il communiqua aussi-tôt le contenu au Marquis de la Paz, Secrétaire d'Etat.

III. Le 25. le Duc d'Arion & le Comte d'Oropeza se couvrirent pour la première fois devant le Roi, comme Grands d'*Espagne*. Le Prince des *Asturies* continué d'assister au Conseil, où il se fait admirer par la solidité de son jugement. Le Duc de Miranda se donne des soins infatigables pour mettre les Finances sur un bon pied; & la Cour paroît toujours résolué d'augmenter ses Forces de terre jusqu'à 100000. hommes, & celles de Mer à proportion. On n'est pas peu alarmé de voir tant d'armemens, & tous les Princes de l'*Europe* se mettre sur la défensive; cependant on est encore à en pénétrer le véritable motif; & on ne connoît jusqu'à présent, quoi qu'on en dise, aucun sujet bien pressant de rupture. Le Commandant de *Malaga* a informé la Cour, que, selon l'ordre qu'il en avoit reçu, il avoit fait transporter de la Fonderie de cette Ville dans l'Arsenal, 36. pièces de gros Canons, & 42. de moindre calibre, qui doivent être envoyées partie à *Barcelonne* & à *Rosès*, & partie à *Fontarabie*. Le Comte de Charnié, Gouverneur de *Ceuta*, demande un prompt & puissant secours de Troupes pour s'opposer aux *Môres*, qui menacent de venir attaquer de nouveau cette Place. On n'apprend pas que les Vaisseaux qui ont servi à transporter des Troupes à *Porto-Longone en Toscane*, soient revenus à *Barcelonne*; ce qui fait appréhender qu'ils n'aient essuyé quelque violente tempête dans le trajet.

IV. Le Roi, la Reine, le Prince des *Asturies*, & les Infants reçurent le premier Janvier les complimens

plimens sur le renouvellement de l'année, des Grands, & des Ministres Etrangers, qui se rendirent ce jour-là au Palais avec des habits & des équipages magnifiques. Le 6. Fête des *Rois*, la Cour fut encore fort nombreuse. Le Roi tint le matin Chapelle publique; & l'après midi L. M. avec toute la Famille Royale se rendirent au *Parado*, où Elles resteront, dit-on, jusqu'au *Carême*. La Reine[^] avance heureusement dans sa grossesse, & on a établi des prières publiques dans toutes les Eglises de cette Ville pour son heureuse délivrance. Le Marquis de Castelar est nommé à l'Ambassade de *Venise*; & sa Charge de Secretaire des Guerres sera exercée provisionnellement par le Duc de Riparda. Ce dernier Ministre a présenté depuis peu au Roi & à son Conseil un projet, par lequel il prétend augmenter les revenus de S. M. de 30. millions d'écus tous les ans en *Espagne*, & de 4. millions de pistolles aux *Indes*; ce que l'on croit qu'il pourra exécuter aisément, par les differens arrangemens qu'il se propose. C'est, à ce que l'on assure, un Seigneur qui a tous les talens requis pour être à la tête des affaires, beaucoup de penetration, un genie fort étendu, & une attention singuliere pour tout ce qui peut contribuer à la grandeur du Roi son Maître, & à l'avantage des peuples. Toutes qualitez inestimables dans un Sujet que le Souverain honore de sa confiance. Comme il a été résolu dans le Conseil, de mettre à Ferme les revenus de la Monarchie, on a publié là-dessus un Decret, & on a fait sçavoir par des Affiches que l'adjudication s'en fera au premier Fevrier au plus offrant & dernier enchérisseur. Il a aussi paru un autre Decret de S. M., qui ordonne que le Consulat des *Indes*, qui devoit être transporté à *Seville*, restera

stera à Cadix. Dom Louis d'Acunha Brochado, Ambassadeur de Portugal, ayant heureusement exécuté la Commission dont il étoit chargé en cette Cour, en est parti pour retourner à Lisbonne, où il va être suivi du Duc de Bagnos, Ambassadeur Extraordinaire de S. M. S. Exc. est fort satisfaite des honneurs qu'elle a reçus ici, & du magnifique présent que le Roi lui a fait de son Portrait enrichi de diamans de prix.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. On ne s'aperçoit pas que le Pape se ralentisse dans les fonctions du ministère Apostolique. Il est toujours infatigable, & c'est le même zèle & la même ardeur. Le 21. Fête de St. Thomas, S. S. fit l'ordination des Quatre-Tems dans l'Eglise de St. Jean de Latran, qui étoit composée de 70. personnes. Le 22. Elle fit la même chose dans la Basilique de St. Pierre à 200. autres, du nombre desquelles étoit Mr. Spinola, Secrétaire de la Consulte, & cette dernière Cérémonie dura 8. heures entières. Le 23. le Pape officia en présence d'un nombre prodigieux de peuple qui s'étoit rendu à Rome pour le dernier jour du grand Jubilé de l'Année Sainte, dont la clôture se fit le 24. S. S. fit ce jour-là la cérémonie de fermer la Porte Sainte de la Basilique du Vatican, en présence du Chevalier de St. George, pour lequel on avoit dressé un Echafaut magnifique, & de tous les Ministres Etrangers ; & on mit sous la Porte, selon la coutume, un coffret rempli

des Princes Ec. Mars 1726. 185

rempli de Médailles d'or, d'argent & de bronze, sur lesquelles on avoit gravé le nom & l'année du Pontife Regnant. L'après-midi, S. S. accompagnée du Sacré College, entendit les premières Vêpres de la Fête de Noël. Le soir les Cardinaux furent splendidement traitez à souper dans le Palais du *Vatican*, comme à l'ordinaire, & assisterent ensuite à la Messe de Minuit. Le lendemain le St. Pere entendit la grande Messe avec le Sacré College; il chanta lui-même les Antiennes, & s'étant ensuite fait porter sur la grande Loge, il donna la Benediction au peuple au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie du Château *St. Ange*. Le 26. Fête de *St. Etienne*, Sa Sainteté entendit la Messe dans la Chapelle Sixtine, qui fut chantée par le Cardinal de Polignac; le 27. Fête de *St. Jean l'Evangeliste*, par le Cardinal Salerne, & l'après-midi les Vêpres dans la Basilique de *St. Pierre*. Le dégât qu'a causé dans diverses Provinces de l'Etat Ecclesiastique le débordement des Rivières & des Torrens, ne se peut exprimer. Les Campagnes sont, la plupart, couvertes de sables que la rapidité des eaux a entraînez; & les terres sur les Collines sont aussi tellement gâtées par les pluies, qu'on n'y voit encore aucun vestige des semences qui y ont été jetées pendant l'Automne. Il en est presque de même dans les autres Etats d'*Italie* qui avoisinent les grandes Rivières; particulièrement dans le *Ferrarois* & le *Bonlonois*, qui sont, dit-on, en danger par les nouvelles inondations du *Pô* qui ont rompu les Dignes en plusieurs endroits.

II. Il n'y a encore rien de certain touchant la reconciliation du Chevalier de *St. George* avec la Princesse son Epouse. Cette dernière se tient toujours dans le Couvent de *Ste. Cecile*, où on lui a
magni-

magnifiquement meublé un Appartement : le Parloir où elle reçoit ses visites est orné de même ; la Maison qu'on lui a formée est composée de deux Dames d'honneur , quatre Demoiselles , trois Femmes pour la Cuisine , deux Valets de Chambre avec un Domestique de livrée pour les commissions du dehors ; & ce qui fait croire que ce différend n'est pas prêt à être terminé , est que la Congregation établie pour y travailler , a ajugé à cette Princesse , pour l'aider à fournir à son entretien , la moitié de la pension de douze mille écus que la Chambre Apostolique paye tous les ans au Chevalier de St. George son Epoux. On a remarqué que 21. Cardinaux qui allerent complimenter cette Princesse sur les Fêtes , étoient en Simarre , les autres s'étant contentez d'y envoyer leurs Maîtres de Chambre , à l'exception des Cardinaux Scotti & Cinfuegos qui n'y ont ni été , ni envoyé personne de leur part ; & que lorsqu'ils se rendirent chez le Chevalier de St. George , pour lui faire les mêmes complimens , ils étoient en habits courts ; ce qui est matiere à speculation dans ce Pays , où le ceremonial s'observe avec la dernière exactitude , & est regardé , pour ainsi dire , comme une des plus essentielle Constitution de l'Etat. Le Pape a , dit-on , ordonné à Mr. Banchieri Gouverneur de *Rome* , de se disposer à recevoir les Ordres sacrez , ce qui est un heureux présage pour l'élevation prochaine de ce Prélat. Le Marquis de Monte est allé prendre possession du Commandement de *Ferrare* , vacant par la mort de Mr. Guido Bonaventura , & dont il avoit eu la survivance , à la recommandation du Cardinal Ottoboni. Le Duc de Coscia Frere du nouveau Cardinal de ce nom , & qui est arrivé ici depuis peu de *Naples* , a été gratifié de la Charge de Capitaine

pitaine des deux Compagnies des Cardes du Corps, ci-devant exercée par le Duc de Monte Mileto, fils d'une des sœurs de S. S.

III. Un Courier arrivé dernièrement de *Turin* ayant apporté des nouvelles peu agreables de cette Cour, au sujet des differends qui regnent depuis si long-tems, à l'occasion de la Jurisdiction Ecclesiastique dans les Etats du Roi de Sardaigne, le Pape a fait sçavoir au Ministre de ce Prince qu'il pouvoit se retirer, & qu'il sçauroit prendre des resolutions aussi éclatantes que justes. Ainsi cette affaire, bien loin d'être finie, paroît s'aggraver de plus en plus. Le premier Janvier S. S. reçut les complimens sur le renouvellement de l'année du Sacré College, de la Noblesse Romaine, & des Ministres étrangers; & s'étant rendu le matin dans la Chapelle *Sixtine*, accompagnée de 17. Cardinaux, & du Connétable Colonna comme Prince du Trône, Elle y entendit la grande Messe, celebrée par le Cardinal Zondedati. Ce jour-là les nouveaux Conservateurs du Peuple Romain prêterent le serment ordinaire dans la même Chapelle, en mettant les mains sur les Evangiles. Le 6. Fête de l'Epiphanie, il y eut Chapelle publique au Palais; & le 9. le St. Pere fit la ceremonie de recevoir dans l'Ordre des Prêtres, le Pere Capparelli Dominicain, pour lequel S. S. reserve, dit-on, un Chapeau à la premiere promotion, & un autre à Mr. Banchieri Gouverneur de *Rome*. On parle d'un voyage que doit faire le Pape à *Benevento* vers le commencement du Carême. Le Cardinal Tolomei est fort incommodé d'une retention d'urine; le Cardinal Corradini est dangereusement malade à *Imola*; & le Cardinal Fabroni n'est pas encore rétabli de sa derniere attaque d'apoplexie. L'Archevêché de *Tarente* est vacant par
la

la mort de Mr. Stampa Frere du Ministre de l'Empereur. Ce Benefice est de six mille écus de revenu , & est à la nomination de S. M. I. Le Cardinal Alberoni envoya dernièrement à la Princesse Epouse du Chevalier de Saint George, une Bourle de mille écus d'or.

Le 17. on tint dans le Palais *Vatican* une Congregation Consistoriale, dans laquelle on examina diverses matieres que le Pape avoit dessein de proposer dans le prochain Consistoire , & on croit qu'il y aura alors une nouvelle promotion de Cardinaux. Le Cardinal Tolomei est mort âgé de 76. ans. Le Cardinal del Giudici a reçu avis de *Vienne* que l'Empereur l'avoit déclaré Protecteur du Royaume de *Sicile*, à la place du feu Cardinal son Oncle. Dom Etienne Conti a quitté la Prélatiure , & paroît en habit seculier : ce Seigneur épouse une Dame Genoïse , pour relever l'illustre Maison de Conti qui est prête à s'éteindre, & dont il se trouve le dernier en état de lui donner des Successeurs.

IV. *Naples*. Les Recrues destinées pour les Regimens qui sont en *Sicile*, & arrivées dernièrement d'*Allemagne*, sont arrêtées ici à cause des tems pluvieux & orageux qui continuent en ce Pais ; & on apprend que plusieurs Bâtimens ont péri dans le Canal de *Messine*. Le 23. Decembre le Cardinal Viceroi fit la ceremonie de sacrer Evêque de *Lorino*, le P. Paul Colle de l'Ordre des Freres Mineurs, & Mr. Bufinello Resident de la Republique de *Venise*, ayant pris le 7. Janvier congé de S. Em., va à *Milan* remplir le même Poste. Il est tombé depuis peu des neiges en abondance, qui rendent les chemins impraticables , & le froid commence à se faire sentir vivement. Le Comte de Conversano est parti pour la Cour de *Vienne* ; le Duc de Popoli

Popoli Cantelmi, le Prince de San Buono, le Prince de Cellamare, & divers autres Seigneurs sont au contraire arrivez ici, pour se remettre en possession de leurs Biens, en vertu du dernier Traité de Paix conclu à *Vienne* entre l'Empereur & le Roi d'Espagne.

V. *Genes*. Les nouvelles élections se sont heureusement achevées ici après plusieurs débats & contestations qui les avoient arrêtees pendant près de deux mois; & Mr. Jérôme Veneroso fut enfin élevé le 17. Janvier à la dignité de Doge de cette Republique, à la place de Mr. Antoine Negrone qui sortira de Charge au mois de Mars prochain. Les nouveaux Senateurs qui avoient été élus dès le mois de Decembre dernier, sont M. M. Jean Etienne Spinola, Jean André Dominico Saoli, & Antoine Invrea; les Procureurs, M. M. Ambroise Negrone, & Jean Jacques Imperiali; & les principaux Membres du Grand Conseil, Mrs. Philippe Marie Lomellino, Pierre Marie Giustiniano, Nicolo Spinola, & Jean-Baptiste de Franchi. Le premier Janvier les Nobles nouvellement élus se rendirent au Palais Ducal, où ils prirent possession de leurs Charges, & reçurent là-dessus, & sur le renouvellement de l'année, les complimens de tout ce qu'il y a ici de personnes de distinction. Le mauvais tems a obligé les Corsaires de *Barbarie* de rentrer dans leurs Ports, sans avoir fait de prise considerable. Quelques Vaisseaux & quantité de Barques ont eu le malheur de perir sur les Côtes, par les frequentes tempêtes, entr'autres un Bâtiment François de *Marseille*, chargé pour l'*Amerique*. Le 5. il arriva dans le Port trois Vaisseaux Anglois, le premier venant d'*Angleterre*, & les deux autres de *Lisbonne*, richement chargez pour cette Ville.

VI. *Venise*. On exposa le premier Janvier, selon l'usage, le Venerable dans l'Eglise de *St. Marc*, pour prier Dieu de repandre ses benedictions sur cet Etat pendant le cours de l'année 1726., & la clôture de cette devotion se fit le 3. par une Procession solennelle au tour de la Place, à laquelle le Doge assista, accompagné du Senat en Corps, & du Nonce du Papa. Le 12. l'ouverture du Carnaval se fit en cette Ville; il y eut ce jour-là un grand concours de Masques sur la Place *St. Marc* & dans toutes les rues; & depuis ce tems-là les trois Operas & les trois Comedies sont remplies d'une infinité de personnes de distinction & d'étrangers, qui sont venus pour participer aux plaisirs de cette saison. Il est tombé ici des neiges en quantité; le froid y est excessif; & les Rivières sont déjà fermées par les glaces. Le Comte de Colloredo ci-devant Gouverneur du *Milanez*, est passé par cette Ville retournant à la Cour de *Viennè*. La Comtesse Helene Roncalli a été arrêtée à *Bergame*, & conduite à *Creme*, sous l'escorte de 15. Cavaliers, pour y être enfermée dans le Convent de *Ste. Marie*, jusqu'à la décision du Procès intenté au sujet de son Mariage, avec le Comte Vimercati.

VII. *Florence*. Le Grand Duc se porte beaucoup mieux; mais S. A. R. garde toujours la chambre à cause du grand froid qui commence de se faire sentir ici. On a publié depuis peu un Edit, portant suppression du Mont appelé *Subside*, établi depuis l'an 1692.; tous les Intéressés étant avertis d'en retirer leurs effets, sçavoir, les Sujets de S. A. R. dans l'espace de 12. jours, à compter du jour de la publication; & les étrangers dans 20. jours; lesquels termes expirés, on ne recevra plus d'intérêts, & le capital montant à 200000. écus, restera
dans

dans la Caisse au risque des Propriétaires.

VIII. *Modene*. Le Prince Frederic, second Fils du Duc de *Modene*, qui est revenu depuis peu de la Cour de *Vienne*, a été reçu de S. A. S. avec de grandes marques de tendresse. On ne parle plus de son Mariage avec la Princesse Berezini, & cette affaire paroît tombée. Le Prince Hereditaire & la Princesse son Epouse vinrent dernièrement rendre visite au Duc leur Pere; mais L. A. S. retournerent le lendemain après-midi à *Reggio*, où elles continuent de faire leur résidence. Pendant le peu de séjour qu'elles ont fait ici, il survint un démêlé au sujet du ceremonial entre ladite Princesse & la Princesse Fille aînée du Duc, qui n'a pas eu de suite, ayant été terminé sur le champ.

IX. *Bologne*. Le Prince d'Avellino a été élevé par l'Empereur à la Dignité de son Ministre Plenipotentiaire en *Italie*, à la place du feu Prince Hercolani; & ce Seigneur reçut le 8. Janvier les complimens là-dessus de toutes les personnes de distinction de cette Ville. Ce Pais a beaucoup souffert cette année par les inondations; & comme la gélée a pris tout à coup, on n'est pas sans inquiétude dans l'attente du premier dégel.

X. *Milan*. Le Welt-Maréchal Comte de Daun, nouveau Gouverneur de ce Duché, arriva le 25. Decembre en cette Ville avec la Comtesse son Epouse, revenant de *Bruxelles*, & y entra au bruit d'une triple décharge du Canon des Ramparts & du Château. S. Exc. alla descendre au Palais; elle y fut reçue par le Comte de Colloredo, qu'elle vient relever, qui la complimenta sur son heureuse arrivée, de même que les Ministres d'Etat, & la principale Noblesse; & le 26. elle prit possession du Gouvernement en presence du Conseil Privé. Depuis son arrivée elle a eu de frequentes
Conse-

Conferences avec les Ministres , & particulièrement avec le Comte de Colloredo son Prédecesseur , qui partit au commencement de Janvier , pour retourner à la Cour de *Vienne*. Dom Balthazar d'Araccio a été confirmé dans sa Charge de Secrétaire d'Etat & des Guerres ; il n'y a eu aucun changement parmi les anciens Ministres ; & le Grand Conseil a présenté à S. Exc. la nomination des Sujets propres à remplir les Charges vacantes , afin qu'elle choisisse ceux qu'elle en jugera les plus dignes. La place d'Archidiacre de l'Eglise Metropolitaine , vacante par la mort de Mr. Alphonse Visconti , a été donnée à Mr. Emeri , Chanoine de la même Eglise , & celle d'Archiprêtre , à Mr. Borso.

XI. *Turin*. Le 31. Decembre le Marquis de Cambis, Ambassadeur de *France*, fit son entrée publique en cette Ville avec beaucoup de magnificence , & le lendemain S. Exc. eut sa premiere Audience publique du Roi , & ensuite de toute la Famille Royale. On travaille ici à recruter les Troupes , & à remonter la Cavalerie ; & les Magazins des Places Frontieres sont abondamment pourvus. Les Ministres de *France* & de la *Grande Bretagne* s'intriguent beaucoup pour engager le Roi à acceder au Traité d'*Hannover* ; mais on n'apprend pas que S. M. se soit encore declarée , ni sur le Traité d'*Hannover* , ni sur celui de *Vienne*. Telle étant la politique de cette Cour , de sçavoir se faire rechercher , & de ne prendre son parti que très-à-propos. La Princesse de *Piémont* est grosse , & est même déjà fort avancée. Les presens que le Roi a envoyés depuis peu à S. M. Polonoise , consistent en Etoffes à fond d'or & d'argent d'une richesse extraordinaire , pour meubler trois Chambres & un Cabinet , & en un lit encore
plus

plus magnifique estimé 3000. pistolles. Le tour est des Manufactures de cette Ville; ce qui marque à quel point elles se sont perfectionnées sous le present Gouvernement.

XII. *Suisse*. La *France* fait acheter quantité de Chevaux dans le Canton de *Berne*, pour servir à la remonte de la Cavalerie & pour l'Artillerie. Cette Couronne ne poursuit plus avec tant de chaleur qu'auparavant le renouvellement de l'Alliance avec les Cantons Protestans, & affecte là dessus assez d'indifference. Les défenses qu'elle a faites de rien sortir d'*Alsace* pour entrer dans le Canton de *Basle*, pas même du pain, s'exécutent avec la dernière rigueur, & il y a apparence qu'elle prétend par là faire sentir aux Cantons le besoin pressant qu'ils en ont, pour les rendre plus traitables. La Regence en a porté ses plaintes aux autres Cantons; mais pour tout cela la *France* n'y fait pas, à ce qu'il semble, grande attention. Le différend entre le Magistrat de *Lucerne* & le Nonce du Pape est toujours au même état, ce Canton persistant dans la résolution de ne rien relâcher de ses droits touchant sa Jurisdiction sur les Ecclésiastiques. On apprend de *Swabe* qu'on y a reçu des ordres de la Cour de *Vienne* d'y préparer des Quartiers pour des Troupes Imperiales qui doivent y venir dans peu. On continue de faire de gros Magazins en *Alsace*; & on prépare des Quartiers pour 20000. hommes dans la *Franche-Comté*; ce qui paroît confirmer le bruit qui se répand que les François ont dessein d'y former au Printems prochain un Camp de 30000. hommes.

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable
en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **M**Arly. La Reine se plait beaucoup dans cet agréable séjour ; S. M. a voulu se promener à pied dans les Jardins & les Bosquets, malgré la rigueur de la saison, & la dernière fois qu'Elle prit ce divertissement, S. M. étoit vêtue d'une Robe de velours cramoisi, doublée d'une fourrure à la Polonoise. Le Roi & la Reine mangent tous les jours à leur petit couvert, ainsi il n'y a point d'extraordinaire ; mais Madame la Duchesse d'Orleans tient soir & matin une Table de dix-huit couverts, & Madame la Duchesse Doüaïriere sa belle Mere une autre de 12. La Cour n'est pas extrêmement nombreuse. Personne n'a les entrées, que ceux qui ont été nommez ; pas même les Ambassadeurs, si ce n'est pour des affaires de la dernière importance ; & comme la Reine a dispensé les Dames de sa suite d'être ici en Robes de ceremonie, elles sont toutes en habits très-magnifiques ; ce qui la rend beaucoup plus brillante. Le Roi prend souvent le divertissement de la chasse dans la Forêt de *St. Germain*. Il y a presque tous les jours Concert dans les Apartemens, & tous les soirs grand jeu dans le Salon du Château, où toute la Cour s'assemble, qui étant éclairé de plus de 400. bougies, y compris les 4. vestibules, forme un des plus beaux spectacles qu'on puisse imaginer. Le 8. Janvier la Reine jolia, & gagna une somme très-considerable, dont elle fit present d'une partie à divers Officiers, & fit distribuer le
reste

teste aux pauvres. S. M. a chargé le Comte de Tarlo qui est retourné à *Chambor*, d'une Croix de diamans de prix, dont elle faisoit present au Roi Stanislas son Pere, pour être attachée à son Collier de l'Ordre du *St. Esprit*; elle étoit dans une Boëte toute brillante de pierreries, & il y avoit dans cette Boëte les Portraits du Roi & de la Reine. Ce present étoit accompagné d'une très riche Toilette pour la Reine sa Mere. La quête que fit S. M. à *Versailles* pour les pauvres le premier de ce mois, fut de 150. Loüis d'or.

II. Quoique la grossesse de Madame la Duchesse d'Orleans se confirme, S. A. R. ne quittera point *Marly*, où la présence du Duc son Epoux est necessaire. Il étoit survenu un dénié entre Mr. le Duc & la Princesse de Charollois sa Sœur; mais il a été ajusté à l'amiable par l'entremise de la Marquise de la Vuilliere, dans l'Appartement de laquelle ce Prince & cette Princesse se sont reconciliez & embraslez. Le 14. le Roi alla chasser aux environs de ce Château, & au retour L. M. assisterent à la representation de *Mitridate*, qui fut joiüé par les Comédiens François. La Reine prend les Bains par précaution; & on assure que S. M. a eu des indices certains de grossesse, ce qui cause une joye inexprimable dans tout le Royaume. S. M. a eu la bonté d'accorder une pension de 1200. livres sur sa Cassette à un Officier qui a perdu les yeux au service: le Roi en a aussi accordé 80000. livres à Mr. Pelletier des Forts; & le Vicomte de Tavannes a eu l'agrément d'acheter pour 8000. livres la Lieutenance Generale de la Province de *Bourgogne*, sur laquelle Charge le Roi lui a accordé un Brevet de retenuë de 60000. livres. S. M. a donné au Roi Stanislas le Regiment de Cavalerie de *Monteil*, qui aura rang immé-

diatement après celui de la Reine, sous le nom de *Royal Polonois* ; & le Chevalier de Wiltz, comme nous l'avons déjà dit, en a été fait Colonel, à la recommandation de la Reine & du Roi Stanislas, qui honorent ce Gentilhomme d'une estime particuliere. On a fait partir de *Verjailles* pour *Chambor* plusieurs voitures de vin de la bouche du Roi. Le Pere Surian Prêtre de l'Oratoire, est nommé pour prêcher pendant le Carême devant L. M.

III. Depuis le retour du Comte de Broglio Ambassadeur du Roi auprès de Sa Maj. Britannique, il se tient regulierement des conferences dans l'Apartment de Mr. le Duc, qui roulent vraisemblablement sur le dernier Traité conclu à *Hannover*. Le Roi est très-satisfait des negociations de ce Ministre, qui se dispose à retourner à *Londres*, pour se trouver à l'ouverture du Parlement. Cette nouvelle Alliance fait à present la principale attention de la Cour, & on employe tous les moyens imaginables, pour engager plusieurs Puissances de l'*Europe* à y acceder, particulièrement les Etats Generaux des Provinces Unies, & le Roi de Sardaigne. On a, dit-on, bien cabalé à la Cour, pour la détourner de cette Alliance ; quantité de personnes dévouées aux intérêts de la Cour de *Rome*, ont bien fait leur possible pour parer ce coup ; mais Mr. le Duc qui la regarde comme son ouvrage, a dissipé toutes les brigues, & a suivi son projet jusqu'à son entiere execution. Celle qui se négocie entre les Cours de *Vienne* & de *Russie* cause ici de l'inquiétude ; les desseins qu'on avoit formés, en souffrent du dérangement ; & on remarque qu'on s'intrigue beaucoup pour la traverser. On parle fort d'un voyage que fera le Roi à *Strasbourg* au Printems prochain, pour se mettre à la tête d'un Camp qu'on doit former des
Troupes

Troupes qui sont actuellement en *Franche-Comté*, & qui seront remplacées par d'autres qui viendront de *Bretagne*. On travaille, autant que la saison peut le permettre, à reparer les Fortifications de toutes les Places d'*Alsace*, & à en remplir les Magazins; & on assure que les Generaux qui doivent commander les Armées en cas de guerre, sont déjà nommez. Le Comte de Toulouse a ordre de faire équiper une Escadre de Vaisseaux de Guerre, & 16. Galeres; pour être prêts à se mettre en Mer au mois d'Avril prochain; cependant tout est assez tranquille; & ces préparatifs paroissent plutôt une simple défensive, qu'un dessein formé de declarer la Guerre. Le Comte de Tarlo Ministre du Roi Stanislas a fait plusieurs voyages de *Chambor* à *Marly*, pour donner, à ce que l'on assure, des éclaircissemens à Mr. le Duc sur l'état present du Royaume de *Pologne*, ses Forces, ses Finances & son Gouvernement. Le Marquis de Breteuil Ministre des Guerres, a fait avertir les Officiers qui étoient en cette Ville, de se retirer à leurs Regimens ou dans leurs Provinces, sous peine d'être privez de leurs pensions.

IV. Le 30. la Reine accompagnée de ses Dames, vint se promener au Château de la *Meutte*; & le soir le Duc d'Antin donna un Bal magnifique dans la Salle du Grand Maître à *Marly*. Le premier Fevrier le Roi, la Reine, & toute la Cour revinrent à *Versailles*, où l'on croit que L. M. resteront quelque tems, pendant qu'on fera quelques reparations dans l'Appartement de la Reine à *Marly*. La Procession solennelle des Chevaliers du St. Esprit se fit à l'ordinaire le 2. Fête de la Purification de la Vierge, à laquelle le Roi assista accompagné des Princes du Sang; & il y eut ce jour-là une promotion de Chevaliers, entre lesquels

lesquels on nomme les Comtes de Broglio , de Tessé , & le Marquis de Nangis. On s'attend à une promotion de Marechaux de France , à laquelle le Comte de Coigni aura bonne part ; & sa Charge de Colonel General des Dragons fera , dit on , donnée au Comte de Charolois , Frere de Mr. le Duc. Le Prince de Conti qui est resté à *Paris* , a été fort mal d'une etquinancie.

V. *Paris*. Le Roi d'Espagne a envoyé à *Vincennes* le nouvel Etiquet sur lequel la Cour de la jeune Reine Doüairiere doit se regler à l'avenir. Ce reglement porte entr'autres, que les Dames de la Chambre ne pourront recevoir aucune visite que dans un Parloir , au travers d'un treillis, en presence d'une Inspectrice qui veillera sur leur conduite , ce qu'on apelle en *Espagne* une *Dueña* ; & qu'aucun homme ne pourra désormais loger dans l'enceinte du Château. On assure toujours que cette Princesse viendra rendre une visite de ceremonie à Leurs Majestez dès qu'Elles seront revenues à *Versailles*. Le Comte de Brancas Capitaine de ses Gardes, quitte volontairement son service , & on ne sçait pas encore par qui il sera remplacé. La Princesse de Bouillon a reçu depuis peu une Lettre très-obligeante de la Ser. Archiduchesse Gouvernante des *Pais-Bas* , par laquelle S. A. S. la felicite sur sa grossesse. Madame la Duchesse Doüairiere d'Orleans vint dernièrement faire un tour en cette Ville.

VI. Cette grande Ville qui ne subsiste que de ce qu'elle tire de dehors , a beaucoup souffert par les débordemens des Rivières , qui étoient devenues impraticables ; & l'abondance des neiges qui sont depuis tombées , joint au froid excessif qui s'est fait ensuite sentir , a été un nouveau surcroit d'embarras. Le 18. les eaux de la *Seine* qui étoient
baisées

baissées d'environ quatre pieds, à cause du grand froid, se rompirent ici par leur propre poids, & se détacherent avec tant d'impetuosité, que plus de 150. Bateaux qui étoient sur la Riviere chargez de Vins, d'Huiles, d'Eaux de vie, de Bois, de Charbons, & autres Denrées, furent coulez à fond ou mis en pieces. Les Moulins placez le long des Quais, furent entrainez par la violence des eaux; & ceux qui habitent les maisons sur les Ponts au *Change* & de *Nôtre-Dame*, furent contrains de les abandonner, & de prendre la fuite, ces grands Edifices ayant été ébranlez par les coups redoublez des glaçons énormes qui heurtoient contre les Arches. On ne peut exprimer la désolation qu'a causé cet accident, & le dégât a été horrible: quantité de personnes ont eu le malheur de perir; & on fait monter à près de six millions la perte que plusieurs particuliers ont soufferte dans cette occasion. Les Magistrats se sont donnez tous les soins & les mouvemens imaginables: on a repêché quelques tonneaux de Vins, mais la meilleure partie de ce qui est perdu, est irréparable. Le 24. le dégel survint tout-à-coup, & le 25. la Riviere fut entierement dégagée des glaces qui avoient charriez, sans qu'il arriva aucun accident, par les bons ordres qu'on avoit donnez, & les précautions qui avoient été prises. Pour comble de malheur il est arrivé ici plusieurs incendies pendant le cours de ce mois; un près de *St. Germain*, qui a consumé plusieurs maisons; un autre au Fauxbourg *St. Antoine*; un dans la rue des *Barres*; un à l'Hôpital de *Bicêtre*, qui a réduit en cendres une aîle toute entiere de ce grand Bâtiment; & un autre à *St. Cloud*, qui a consumé la belle Maison de Mr. de Valincourt de l'Académie Française, avec des effets dont la perte est

est estimée près de cent mille livres. On ne reçoit que de tristes nouvelles des Provinces, où les inondations ont causé de pareils ravages.

VII. Le Parlement de cette Ville a rendu un Arrêt celebre contre la Lettre que les Députés de la dernière Assemblée du Clergé écrivirent au Roi en se separant. Cet Ecrit qui a été biffé des Registres du Clergé, comme nous l'avons marqué dans nos précédens Memoires, n'avoit pas encore été imprimé; ce qui avoit empêché le Parlement d'en connoître; mais ayant été rendu public, cette Compagnie vient de le supprimer, sur la requisition de Mr. de Gilbert des Voisins Avocat General du Roi, dont voici le Discours.

MESSIEURS,

UN Ecrit repandu dans le Public, & capable de renouveler nos justes inquietudes sur les derniers Troubles de l'Eglise, nous oblige à reclamer la Sageſſe & l'Autorité de la Cour pour en prévenir les consequences.

C'est une Lettre qui paroît s'adresser au Roi, sous le nom des Députés de la dernière Assemblée generale du Clergé, & qui dans l'Imprimé que nous avons entre les mains porte la date du 27. Octobre 1725.

Plus cet Ecrit se pare d'un nom venerable, moins il est possible de le negliger: & que n'auroit on pas à craindre, si les extrémitez dont il semble menacer pouvoient avoir lieu?

Depuis que l'Eglise de France s'est vûë malheureusement affligée de dissensions dans ces derniers Tems, elle n'a crû pouvoir trouver de remede efficace & salutaire, que dans les voyes pacifiques de Conciliation; & l'Autorité Royale, appuyant le Concert charitable des Evêques, a fait par la De-
claracion

claration du 4. Août 1720., tout ce qu'on pouvoit attendre d'elle sur cette Matiere.

Aujourd'hui cependant poroit un Ecrit , où l'on ne craint point de dire au Roi , que son Nom Sacré est employé pour fermer la bouche aux Ministres de Dieu sur les perils de la Foi ; que son Autorité s'appesantit sur eux , & semble vouloir les reduire à la triste necessité, ou d'être Désobéissans , ou d'être Prévaricateurs. On ne garde point de mesures , parce qu'il ne juge pas à propos d'embrasser des voyes extrêmes , dont une profonde Sagesse lui decouvre le danger. On n'est point arrêté par les défenses solelnnelles que sa Declaration a prononcées, d'exiger même indirectement aucunes nouvelles Formules de Souscriptions. On suppose sans hésiter, qu'il s'agit de combattre une Herefie declarée , & de fermer aux Loups l'entrée du Bercail de JESUS-CHRIST.

Ne jugeons pas sur un pareil Ecrit des vûes & des pensées des Evêques de France , Nous sommes en droit de compter sur l'Esprit de Paix & de Charité, dont la Declaration du 4. Août 1720. leur rend un si auguste témoignage.

Ce n'est que dans les temperamens pacifiques de cette Loi , concertée si soigneusement avec les Evêques, & enregistrée si solelnnellement en la Cour , que l'Eglise de France peut trouver quelque repos, & s'il lui reste encore quelque chose à desirer , d'où peut-elle l'esperer , que de la Sagesse inépuisable, & de la conduite Paternelle du Chef & des Membres de l'Episcopat ?

C'est , Messieurs , ce qui nous engage à vous demander, qu'en supprimant un Ecrit qui pourroit causer de nouveaux Troubles, vôtre Arrêt rappelle comme un préservatif inviolable, la Declaration de 1720., & son enrégistrement. Par ces motifs nous

avons

avons les Conclusions que nous laissons à la Cour, avec la Feuille imprimée dont il s'agit.

Les Gens du Roi retirez & la matiere mise en deliberation, la Cour a ordonné que ladite *Lettre* seroit supprimée &c.

VIII. On va continuer le Bâtiment de l'Abbaye de *Chelles*, qui avoit été interrompu depuis deux ans, & Mr. le Duc d'Orleans en fera la dépense. On a reçu les souscriptions des Interessez, pour la construction d'un Pont de pierre à *Joigny* sur la Riviere d'*Yonne* ; & l'adjudication s'en fit dernièrement chez Mr. d'Angervillers Intendant de cette Ville. Mr. le Lieutenant General de Police a fait depuis peu une visite generale chez tous les Nouveaux : on suppose que c'est pour découvrir les Auteurs de quelques Lettres anonimes écrites à Mr. le Duc sur les miseres du tems, & la triste situation du Royaume. Le Comte de Baviere est parti en poste pour *Munich*, sur la nouvelle qu'il a reçu que l'Electeur étoit tombé dangereusement malade.

IX. Les differens fleaux dont il a plû à Dieu d'affliger l'Europe pendant le cours de l'année 1725., n'ont pas seulement contribué à rendre la misere extrême dans ce Royaume. La rareté de l'argent causée par la diminution des Especes : les continues variations qu'on a à essuyer : les Impôts dont les peuples se trouvent chargez, & le peu de confiance qui reste, y ont pour le moins autant de part. Aux deux diminutions indiquées aux premiers Janvier & Fevrier, & qui ont eu lieu, a succédé une refonte generale des Especes. On verra sur quel pied, & à quelles conditions dans l'Edit ci-après, qui fut publié le 4. Fevrier. Il faut en lire avec attention le préambule & les motifs.

Une

Une Compagnie de Juifs avoit présenté à la Cour un Memoire pour obtenir la permission de fournir du Bled pendant toute l'année à 19. liv. le septier, mais les conditions en ont été rejetées. La Capitation des Bourgeois de cette Ville pour cette année, non compris les Communautés, monte à un million, & la repartition doit s'en faire par le Prévôt des Marchands. On a remis au Conseil un état de tous les revenus Ecclésiastiques sujets au cinquantième denier. On parle de faire marcher des Troupes vers tous les lieux qui refuseront de le payer; & on dit que l'Archevêque d'Arles & l'Evêque de Nîmes ont déjà fulminé l'excommunication contre ceux qui entreprendront de lever cette Taxe sur les Biens Ecclésiastiques dans leurs Diocèses. L'Archevêque de Narbonne qui préside aux Etats de *Languedoc*, a été plus docile, & a porté le Clergé de cette Province, par une très-belle Harangue qu'il fit dernièrement à l'ouverture de cette Assemblée, qui se tient à *Montpellier*, à être soumis aux ordres du Roi, qui a fort approuvé cette conduite. On a commencé à payer les rentes sur l'Hôtel de Ville sur le pied de la diminution. Voici les nouveaux Edits & Arrêts publiez pendant le mois de Janvier.

Un Arrêt du Conseil, qui ôte au Clergé la distribution des Taxes qui le concerne, & en charge les Officiers du Roi.

Un autre, qui défend sous de très-rigoureuses peines, aux *Negocians François* établis dans le Royaume, de s'intéresser en aucune manière à la Compagnie d'Ostende.

Autre, qui proroge jusqu'au premier Avril le terme de la liquidation des Offices & Droits annullez.

Autre, qui ordonne que les deniers provenans de

la Taxe pour le Droit de Confirmation, à l'occasion du Joyeux Avenement, seront perçus par les Collecteurs, pour les delivrer aux Receveurs des Tailles, qui seront tenus de les remettre aux Receveurs Generaux des Finances, nonobstant ce qui est porté par l'Arrêt du 8. Octobre dernier.

Un Edit du Roi, qui ordonne une refonte generale de toutes les anciennes Espèces, & une nouvelle Fabrication, publiée le 4. Fevrier. En voici l'extrait & la substance.

LOUIS &c. SALUT. Par differens Edits donnez au mois de Juin dernier, Nous avons pourvû à un fond solide & assuré pour le remboursement successif du Capital des Rentes & autres charges annuelles de nôtre Etat; Et Nous avons pareillement destiné differends fonds pour acquitter ce qui étoit arrieré des années anterieures: Mais ces fonds n'étant pas à beaucoup près suffisans pour satisfaire au payement entier des arrérages, qui sont d'ailleurs considerablement augmentez par les dépenses extraordinaires de la précédente année; après avoir retranché sur les Pensions, sur les Troupes de nôtre Maison, sur différentes autres parties de dépenses, & même sur nôtre propre personne, tout ce qui a pû être susceptible de diminution; Il Nous a paru indispensable de pourvoir au surplus des fonds necessaires pour acquitter la totalité de ce qui reste dû du passé, Nous mettre au courant de nôtre Recette, & rétablir l'ordre & l'exactitude dans les payemens pour l'avenir: Et comme les deniers provenans de la levée du Cinquantième, sont uniquement destinez à l'extinction des Capitaux des dettes de l'Etat; & que nôtre intention est qu'ils ne puissent être employez à d'autres usages, & qu'il

qu'il seroit également à charge à nos peuples, d'augmenter les Impositions ou les Droits de nos Fermes, ou de chercher dans des Traitez d'affaires extraordinaires des secours passagers qui laissent une charge perpetuelle sur l'Etat, & coûtent le double à nos Sujets de ce qui en rentre de net dans nos coffres; Nous avons crû que le moyen le plus convenable, dans une occasion aussi pressante & aussi necessaire, étoit de Nous procurer par une Refonte des Monnoyes, des secours qu'il eût été trop onereux de chercher par toutes autres voyes: Cet expedient Nous a paru d'autant plus juste, que chaque particulier n'y contribué réellement qu'à proportion de l'argent comptant dont il étoit possesseur au jour des diminutions par Nous ordonnées, que ceux qui étoient dans la disette d'argent, loin d'y esluier une perte, y ont trouvé pour la plupart, une ressource qu'ils n'auroient pû se procurer d'ailleurs; que ceux qui n'avoient qu'un Argent courant pour les besoins journaliers n'y font qu'une perte legere; & qu'elle n'est réellement considerable que pour ceux qui ont gardé de fortes sommes, & qui font d'autant moins à plaindre qu'ils ont eu des occasions frequentes de placer leur Argent avec sureté & avec avantage, & qu'ils ne doivent par conséquent imputer qu'à eux-mêmes la perte qu'ils font sur un Argent qui étoit devenu inutile pour eux & pour le public, si-tôt qu'ils n'en faisoient aucun usage. Cette Refonte n'aura par les mêmes inconveniens que celles qui ont été ordonnées jusqu'à present, puisqu'elle ne portera la valeur des Espèces qu'à Quarante-une livres dix sols le Marc des nouveaux Ecus, & les autres Espèces à proportion, qui est le même prix auquel Nous avions crû necessaire de reduire & de fixer les

Espees

Especes par nôtre Edit du mois de Septembre 1724. & qui nous a paru être la proportion la plus juste à laquelle on en puisse fixer la valeur pour éviter les deux extrêmités pareillement dangereuses, ou d'une cherté des denrées & marchandises, ou d'un défaut de circulation, également nuisibles à l'Etat & au Commerce. Le bénéfice que Nous retirerons de cette Refonte entrant en entier dans nos coffres sans remise ni frais de recouvrement, Nous espérons y trouver un secours plus que suffisant pour acquitter tout le passé, Nous mettre au courant des payemens, & en état de les faire exactement aux échéances; Et si, comme nous avons lieu de le croire, ce bénéfice est plus fort que les dépenses auxquelles Nous l'avons destiné, Nous joindrons cet excédent au produit du Cinquantième, pour augmenter & accélérer nos remboursemens que Nous regardons toujours comme nôtre objet principal, & le plus important pour l'ordre de nos Finances & le bonheur de nos Peuples. A CES CAUSES, &c. disons, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaît ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Qu'il soit fabriqué dans nos Monnoyes de nouvelles Especes d'Or & d'Argent, aux Empreintes figurées ci-dessous; Sçavoir des Loüis d'Or au Titre de vingt-deux Karats, & à la taille de trente au marc, & des Ecus à la taille de huit & trois dixièmes au marc; lesquelles Especes marquées sur la tranche, auront cours à raison de 20. liv. le Loüis, les doubles & demis à proportion, & de 5. liv. l'Ecu, les demis, cinquièmes &c. à proportion.

2. Le travail se fera aux remèdes de Poids & de Loi fixez par les Edits des mois d'Aoust 1723. & Septembre 1724. & sera jugé par les Cours des Monnoyes.

3. Qu'à commencer du jour de la publication de cet Edit, les anciennes Especes d'Or & d'Argent, de fabrique de France & Etrangères, seront décriées de tout cours, & portées aux Hôtels des Monnoyes, pour y être fondues & converties en nouvelles Especes; la valeur desquelles sera payée comptant aux Changes: ainsi que celle des Matières, à raison de 492. livres celui des Louis, Pistoles, &c. & de 34. livres de marc des Ecus, piaftres, Reaux &c. & les autres Matières d'Or & d'Argent à proportion de leurs titres, & ce jusqu'au dernier Avril prochain.

4. Qu'à commencer du premier May, lesdites Especes & matières ne seront plus payées dans les Hôtels des Monnoyes & par les Changeurs, que sur le pied, de 485. livres le marc des Louis, Pistoles &c. & de trente-trois livres dix sols celui des Ecus de France, d'Angleterre, Piaftres, Reaux &c. les autres matières d'Or & d'Argent à proportion de leur titre.

5. Qu'au premier Août lesdites Especes & matières ne seront plus payées dans les Hôtels des Monnoyes, & par les Changeurs que sur le pied de 478. livres le marc des Louis, Pistoles &c. & 33. livres celui des Ecus, Piaftres &c. les autres matières d'Or & d'Argent à proportion de leur titre.

6. Qu'au premier Septembre suivant lesdites Especes & Matières ne seront plus payées dans les Hôtels des Monnoyes & par les Changeurs, que sur le pied de 464. livres le marc des Pistoles, Louis &c. & 32. livres celui des Ecus, Piaftres, Reaux &c. les autres matières d'Or & d'Argent à proportion de leur titre.

7. Et pour que le Commerce ne soit point interrompu en attendant qu'il soit fabriqué un
nombre

nombre suffisant de nouvelles Especes ; Voulons que les Loüis de trente-sept & demi au Marc ; & les Ecus de la dernière fabrication ; ensemble les Ecus de dix au Marc fabriquez ou reformez en May 1718. & Septembre 1720. continuënt d'avoir cours dans le Commerce depuis le premier Fevrier jusqu'au dernier Avril de la presente année, les Loüis sur le pied de douze livres, & les écus sur le pied de trois livres, les demis, quarts &c. à proportion. Que passé le-dit jour, lesdites Especes seront décriées de tout cours & mise, & sujettes aux confiscations suivant les anciens Reglemens qui seront exécutez selon leur forme & teneur, ainsi que ceux de nos Predecesseurs, à l'occasion des fausses fabrications, sortie des Especes hors du Royaume, Billonnages & autres contraventions.

8. Et néanmoins pour faciliter à nos Sujets l'occasion de se défaire des anciennes especes, & accélérer le recouvrement de nos revenus, entendons que pendant les mois de Fevrier, Mars & Avril de cette année, les anciens Loüis fabriquez, soient reçûs dans les Bureaux des recettes de nos deniers ; Sçavoir ceux fabriquez avant l'Edit de May 1709. pour 13. livres 7. sols : ceux dits *au Soleil*, fabriquez en Mai 1709. & Decembre 1715. pour 16. livres 4. sols ; ceux fabriquez en Novembre 1716. dits de *Noailles*, pour 24. livres 6. sols : ceux fabriquez en 1718. & Septembre 1720. dits *au Chevalier*, & aux deux *LL.* pour 19. livres 8. sols : & ceux de la dernière fabrication dits *Mirlitons* pour 12. liv. 18. sols : les doubles, demis &c. à proportion. Les Ecus fabriquez avant l'Edit de Mai 1709. pour 3. livres 14. sols ; ceux des Fabrications de 1709. & 1715. dits aux *Couronnes* pour 4. liv. 9. sols six deniers : ceux
des

des fabrications de 1718. & 1720. dits de *Narvre*, pour 3. liv. 6. sols; & ceux de la dernière fabrication pour 3. livres 4. sols.

9. Et comme parmi lesdites anciennes *Especies* il pourroit s'en trouver de plus legeres que les poids énoncez, permettons aux Receveurs & Collecteurs de déduire sur lesdites *Especies*, à raison de deux sols deux deniers par grain d'Or, & de deux deniers par grain d'Argent.

Si Donnons en mandement &c. Car tel est nôtre plaisir. Donné à *Marly* au mois de Janvier 1726. de nôtre Regne le onzième; Signé, LOUIS. Et plus bas, par le Roi, PHELYPEAUX. *Visa*. FLEURIAU. Vû au Conseil, DODUN. Et scellé du grand Sceau de cire verte.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. On est tout occupé de negociations en cette Cour; & la principale attention depuis le Traité conclu à *Hannover* entre la *France*, l'*Angleterre*, & la *Prusse*, est de se fortifier par de nouvelles Alliances qui puissent balancer celle que ces Puissances viennent de contracter. Le Comte de Freyrach a été renvoyé dans les Cours du Nord, avec d'amples instructions; ce qui l'obligera, dit-on, de faire quelque séjour en *Suede* & en *Dannemarc*. Comme le Ministere a fort à cœur d'étendre le Commerce de la Compagnie Orientale, ce Ministre a aussi particulièrement ordre d'engager les Villes de *Stokholm* & de
Copen-

Copenhague à y entrer, & de leur faire à-dessus quelques propositions. Le 2. Janvier Mr. Lanczinski Ministre de *Russie*, eut Audience particulière de l'Empereur, & declara à S. M. au nom de la Czarine sa Maîtresse, que l'Ambassadeur de cette Princesse arriveroit au premier jour, pour signer l'Alliance entre les deux Cours, que l'on assure être conclüe; sur quoi le Comte de Rabutin a reçu ordre de se tenir prêt à partir pour *Petersbourg*. Le 3. S. M. Imp. tint Conseil d'Etat, & l'après-midi il y eut une longue conference chez le Prince Eugene de Savoye, sur les affaires concernant la *Russie*. Le Traité qui se negocie consiste, dit-on, en 28. articles; & un des principaux regarde la succession de la Monarchie Rusienne en faveur du Czarowitz. Les autres sont tenus fort secrets; & le Duc de Richelieu Ambassadeur de *France* s'étant dernièrement adressé à un des principaux Ministres d'Etat, pour en sçavoir le contenu, ne reçut, à ce que l'on assure, d'autre reponse, si-non que cette Alliance n'avoit pour but, de même que celle d'*Hannover*, que la conservation de la tranquillité de l'*Europe*. Le 4. on dépêcha un Exprés à Mr. Dietling Résident de S. M., à *Constantinople*, qui a mandé ici que les Turcs continuent de faire de grands préparatifs de guerre. On ne peut peneter si c'est pour porter la guerre en *Europe*, ou continuer leurs conquêtes en *Perse*. On soupçonne seulement la *Porte* d'en vouloir particulièrement à la Republique de *Venise*. Le Duc d'Holstein Reswiche doit venir ici solliciter en personne l'exécution du Decret qui lui ajuge la possession du Duché de *Ploen* sur le Roi de *Dannemarc*: mais il y a aparence que cette affaire demeurera accrochée, la Cour ayant fait insinuer au Ministre Danois qu'on suspen-

suspendroit pour quelque tems, tous les différends qui étoient pendans au Conseil Aulique, qui concernoient le Roi son Maître : & on a même fait sçavoir au Magistrat d'*Hambourg*, de ne pas presser celui touchant le Port d'*Altena*.

II. On voit ici une liste des Troupes Impériales qui sont actuellement sur pied, consistans en 47. Regimens d'Infanterie & 2. de Heyduques de 2000. hom. chacun. 21. Regimens de Cuirassiers, & 11. de Dragons de 957. hommes, & 2. de Hussars de 600. hommes chacun. De ces Troupes, il y en a en quartier en *Hongrie*, en *Servie*, & à *Temeswar*, 12. Regimens d'Infanterie, 6. de Cavalerie, & 2. de Hussars. En *Transilvanie*, 3. Regimens d'Infanterie, & 3. de Cavalerie; En *Autriche*, *Bohème*, *Silésie*, *Moravie* &c. 5. Regimens d'Infanterie, & 6. de Cavalerie sur le haut *Rhin*, 3. Regimens d'Infanterie. Aux *Pays-bas*, 8. Regimens d'Infanterie, & 3. de Cavalerie. Dans le *Milanez*, & le *Mantuan*, 6. Regimens d'Infanterie, 2. de Cavalerie, & un de Heyduques. Dans le Royaume de *Naples*, 5. Regimens d'Infanterie, & 2. de Cavalerie. En *Sicile*, 5. Regimens d'Infanterie & un de Heyduques. Outre ces Troupes l'Empereur entretient 24. Compagnies indépendantes de 200. hommes chacune qui sont en Garnison à *Vienne*, *Brun*, *Gratz*, *Passau*, *Breslaw*, *Raab*, *Comorren*, *Gran*, & *Erlau*. Le Comte de Tessin est arrivé ici de *Stockholm*, en qualité d'Envoyé du Roi de *Suede*, pour remplacer Mr. Hopken. L'Empereur a nommé le Comte de Caimo, son Envoyé à la Cour du Grand Duc de *Toscane*; & le Comte de Guiccardi, son Envoyé Extraordinaire auprès de la République de *Genes*. Ce dernier a fait long-tems ici les fonctions d'En-

voyé Extraordinaire du Duc de *Modene*, & est en grande considération à la Cour.

III. Le 5. l'Empereur accompagné du Nonce du Pape, des Ambassadeurs de *France* & de *Venise*, & des Chevaliers de la Toison d'or, entendit dans la Chapelle du Palais les premières Vêpres de la Fête des *Rois*, & le lendemain la grande Messe. Les plaisirs du Carnaval ont commencé ici. Le 8. le Prince de Trautson donna à la Noblesse le divertissement d'une magnifique course de Traineaux. Le 9. il y eut Bal sur le grand Theatre de cette Ville, auquel se trouverent quantité de Seigneurs & Dames; & ce divertissement doit continuer trois fois la semaine pendant le reste du Carnaval. Le 10. il y eut une nouvelle course de Traineaux qui fut donnée par le Prince Joseph de Lichtenstein: elle commença à 7. heures du soir, & se rendit du Palais de ce Seigneur, au Palais Imperial, d'où, après avoir fait un tour, elle sortit de la Ville par l'Esplanade, & continua jusqu'au Jardin de ce Prince. Les Gentilshommes de S. Ex. commençoient la course, composée en tout de 24. Traineaux, qui alloient chacun entre six Cavaliers à la livrée de celui qui conduisoit le Traineau, dont deux portoient des Barres, pour suppléer à celles qui pourroient se rompre, & quatre des flambeaux allumés, outre deux Valets de pied richement vêtus. Au retour il y eut grand Bal, & l'on y servit toutes sortes de rafraichissemens. Le Duc de Richelieu étoit de cette Fête, & se distingua par le bon goût de son Traineau. Le bruit court que le Duc de *Lorraine* viendra dans peu faire un tour ici, & que S. A. R. y fera un séjour de quelques semaines. Le 12. l'Empereur alla à *Getzing* faire ses dévotions devant l'image miraculeuse de la Vierge. Le 14.

& le 15. S. M. assista au Conseil d'Etat, & l'après midi Elle donna Audience à l'ordinaire, à tous ceux qui se présenterent. Le Comte de Tefsein Ambassadeur de *Suede* a de frequents conférences chez le Prince Eugene de Savoye, avec le Ministre de *Russie* & le Baron de Riperda; ce qui fait bien augurer pour l'accession de cette Couronne au Traité de *Vienne*.

IV. Le Prince d'Aversperg donna le 17. une magnifique course de 42. Traîneaux, qui fut suivie d'un grand Bal, auquel se trouverent près de 400. personnes. Le 21. le Comte de Colalto donna une semblable fête. Le 22. le Duc de Richelieu Ambassadeur de *France* fournit un pareil divertissement, qui ne ceda rien en magnificence aux précédens; & L. M. & la Famille Imperiale eurent le plaisir de voir passer ces deux courses devant le Palais. On est encore fort incertain du parti que prendront le Roi de *Sardaigne* & les Etats Generaux des Provinces Unies par raport aux Traitez de *Vienne* & d'*Hannover*. On croit que l'Empereur enverra incessamment à ce sujet un Rescrit à la Diette de *Ratisbonne*; & on assure que pour dissiper les ombrages que divers Potentats pourroient concevoir du Traité de *Russie*, S. M. Imp. a envoyé ordre à tous ses Ministres dans les Cours étrangères, de declarer que son Alliance avec la Czarine n'a pour but que le maintien de la tranquillité de l'*Europe*. Les Ministres de *Russie* & de *Pologne* font de grandes instances, pour que le Duc de *Mecklembourg* soit rétabli dans ses Etats. L'Electeur de Cologne a fait porter ses plaintes au Conseil Aulique de *se* que par ordre de la Cour d'*Hannover*, il s'est fait quelque exécution dans l'Evêché d'*Hildesheim*, & on doit y envoyer un Decret Imperial, pour

en demander satisfaction. On continuë les recrûës & les remontes de la Cavalerie avec tout le succès imaginable ; & les ordres sont donnez pour lever quatre nouveaux Regimens.

V. On a perdu ici le Marquis de Prié, ci-devant Ministre Plenipotentiaire de l'Empereur dans les *Pais-Bas Autrichiens*, qui mourut à *Vienne* le 11. de ce mois, fort regretté à cause de sa grande capacité, & de son attachement à l'Auguste Maison d'Autriche, qu'il a servie dans une infinité de negociations importantes, & dans les affaires le plus secretes & les plus épineuses. Ce Seigneur étoit Piémontois, & depuis près 40. ans employé dans le Ministère. S. M. Imp. a gratifié d'une pension annuelle de 9000. florins sa veuve ; a ratifié en faveur d'un de ses fils la donation qui lui avoit été faite par son Epouse de la Principauté d'*Esquilache* dans le Royaume de *Naples*, pour lui & ses descendans à perpetuité ; & à honoré le Marquis de Pancallier son autre fils, actuellement Colonel & General Major, de la Grandesse d'*Espagne*, dont les Patentes lui ont été expédiées *gratis*. On ne doute pas que S. M. ne repande aussi ses graces sur ses autres enfans, qui sont le Comte de Castillon Capitaine de Dragons dans le Regiment de Vehlen, l'Abbé de Prié actuellement étudiant au College Romain à *Rome*, & une jeune Demoiselle qui n'est pas encore mariée. Le Comte de Rabutin a enfin pris congé de l'Empereur, & est sur son départ pour *Petersbourg*. Le Comte de Colloredo est revenu de son Gouvernement du *Milanez*, dans lequel il a été remplacé par le Comte de Daun ; & le 26. il prêta serment de fidelité pour la Charge de Grand Marechal de la Cour, dont il prit aussi tôt possession. Le Baron de Riperda a reçu ses Lettres de créance

créance comme Ministre du Roi d'*Espagne* ; mais on ne croit pas qu'il en prenne le caractère avant le départ du Duc de Richelieu Ambassadeur de France, qui a déjà commencé à faire une grande réduction dans sa Maison, & qui se dispose à retourner dans peu à la Cour de France. Le Comte Conrad de Staremborg ci-devant Ambassadeur de S. M. auprès du Roi de la *Grande Bretagne*, est revenu d'*Hannover*, & a déjà rendu compte du succès de ses négociations. Il est tombé ici des neiges en abondance, & le froid s'y fait vivement sentir. Le 29. le Comte de Staremborg donna le divertissement d'une course de Traineaux par les principales rues de cette Capitale. Le Baron de Liebenberg Commandant de *Raab*, & le Comte de Loquerre Gouverneur de *Malines*, ont été élevez à la Dignité de Majors-Generaux. Le Duc de Brunswick Beveren est retourné dans sa Residence, après un séjour de quelques mois en cette Cour.

VI. *Berlin*. Le Roi revint le 18. en parfaite santé de son voyage de *Pommeranie*. Ce jour-là la Reine accoucha d'un Prince, & cette heureuse délivrance fut aussi-tôt annoncée au peuple par un décharge generale du Canon des Ramparts, & le son des Cloches de la Ville. Le 19. le Roi fit une magnifique course de Traineaux sur les neiges, accompagné de toute sa Cour, & de ses Officiers Generaux, & la Compagnie fut ensuite splendidement traitée à dîner par S. M. Le 22. le Roi dina chez le Comte de Rothembourg Ministre de France ; & S. M. partit pour *Postdam*, après avoir assisté l'après-midi à un grand Conseil de Guerre, qui se tint. On rapelle tous les Soldats qui avoient été congediez à cause de leur petite taille. S. M. a envoyé ordre au Baron de Mardfeld

feld son Ministre à *Petersbourg*, de communiquer à la Czarine le Traité d'*Hannover*, & de demander à S. M. une réponse catégorique sur son Alliance avec la Cour de *Vienne*.

VII. *Munich*. Le 11. L'Electeur de *Baviere* se trouva fort mal d'une oppression de poitrine; mais S. A. E. fut aussi-tôt soulagée par deux saignées consécutives qu'on lui fit. On fait des prières publiques dans toutes les Eglises, pour demander à Dieu le rétablissement de sa santé. Aussi font tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher & de connoître ce bon & aimable Prince. On fait des levées de Troupes dans toute l'étendue de cet Electorat.

VIII. *Dresde*. La Princesse Epouse du Prince Electoral est partie pour *Varsovie*. On y a envoyé d'ici trois Chariots chargez d'argent sous l'escorte d'un Détachement de Cavalerie.

Les Pays situés le long du *Rhin* & des grosses Rivières qui arrosent l'*Allemagne*, ont beaucoup souffert cette année par les inondations. La gelée ayant succédé aux pluies, le froid a été excessif, comme par tout ailleurs.

L'Electeur Palatin a fait défendre de rien mander au dehors de ce qui se passe dans ses Etats. On sçait cependant que la Cour est toujours à *Manheim*, & qu'on y fait de grands préparatifs pour les fêtes qui doivent se donner pendant le Carnaval.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & dans le Pais du NORD depuis le mois dernier.

- I. *Pologne. Varsovie*. Les Polonois voyent avec beaucoup de satisfaction le Prince Royal

en ce Pays, & paroissent fort empressez à lui donner toutes sortes de témoignages de leurs respects: S. A. R. de son côté le captivant de plus en plus leur estime par son merite, son affabilité, & son attachement à la Religion Catholique Romaine. La Cour est de jour en jour plus nombreuse par l'arrivée des Senateurs & des Grands; & comme rien n'est plus propre à réunir les esprits que les plaisirs, on espere de les ramener par ce moyen au but que la Cour se propose. Les fêtes qui se donnent au Palais, & les spectacles sont d'une magnificence extraordinaire: celles que l'on prépare pour le Carnaval, doivent encore surpasser de beaucoup celles-ci; & le Roi a nommé six Grands pour faire pendant ce tems-là les honneurs de sa Cour. S. M. a donné au Prince de Wurtemberg la Charge de Général de l'Infanterie vacante par la mort de Mr. Wilkins; & le Comte de Wirzdum a été envoyé sur la frontiere pour recevoir la Princesse Epouse du Prince Royal, & la conduire à *Varsovie*. La Charge de General de l'Artillerie vacante par la mort du Palatin de *Culm*, n'est pas encore donnée. Les précédans sont le General de *Podolie*, le Prince Lubomirski, & Mr. Poniatowski Grand Tresorier de *Lithuanie*. Les Ducs de *Courlande* & de *Mecklenbourg* sont venus ici *incognito*; mais après un court séjour ces Princes sont retournez dans leur Residence ordinaire, ayans eu diverses conferences secretes avec S. M. sur les affaires qui lesavoient amenez ici. Le Grand General de la Couronne s'excuse toujours de venir assister au grand Conseil convoqué pour le 15. de ce mois de Janvier, sa presence étant, à ce qu'il dit, necessaire à l'Armée. On a reçu de *Dresde* de grosses remises d'argent. Le Republique paroît allarmée des arme-

mens de la *Porte*, & des mouvemens des Tartares qui menacent les Frontieres.

II. Le Pape a écrit une nouvelle Lettre au Roi au sujet des affaires de Religion. L'Abbé de Livry Ambassadeur de *France* est attendu ici de jour à autre ; & le General Schwerin Ministre du Roi de *Prusse* est arrivé. Les Partisans du Roi Stanislas sont fort alertes depuis que le Prince Royal est ici, & fort attentifs à ce qui se proposera à la prochaine Diette generale. Le Primat du Royaume se tient encore à *Lowitz*, où le Roi lui envoie de frequens Exprés. L'Ordinat de *Zamojsk* étant mort, Sa Majesté disposa le dixième Janvier de cette Charge qui rapporte cent mille Rixdales de revenu par an, en faveur du Grand Veneur de la Couronne, frere du défunt ; & de celle de Grand General de l'Artillerie, en faveur du Palatin de *Podolie*.

III. Le 15. jour fixé pour la grande Assemblée du Senat, les Senateurs qui étoient en Ville, & les Ministres se rendirent au Château sur les dix heures du matin : Ils conférerent d'abord entr'eux dans la Chambre de *Marbre*, ensuite ayans été apelles dans le Cabinet du Roi, où ils étoient seuls, & s'étans placez, S. M. délivra au Chancelier de la Couronne ses intentions, qui contenoient „ Qu'il seroit très agréable à S. M.
 „ d'apprendre que tous les Senateurs & les Ministres se fussent rendus à *Varsovie*, pour assister
 „ aux délibérations si nécessaires dans la conjoncture présente, & dont le Chancelier de la
 „ Couronne étoit chargé de les informer à fond ;
 „ que le Roi leur ordonnoit de veiller au bien
 „ de la Patrie, & que sa volonté étoit qu'on
 „ prenne promptement les mesures nécessaires
 „ pour mettre le Royaume en sûreté contre les
 „ entre-

„ entreprises des autres Puissances ; que le Senat
 „ détermine l'Assemblée de la Diette generale du
 „ Royaume ; que comme les Puissances Prote-
 „ stantes insistent pour avoir une reponse catego-
 „ rique sur l'affaire de *Thorn*, le Senat ait à se
 „ déterminer ou à augmenter les Forces de l'E-
 „ tat , en cas que la Republique soit portée à la
 „ guerre , ou à conserver la Paix , en cherchant
 „ les moyens d'accommoder les differends ; qu'au
 „ cas qu'on se détermine à la guerre , on mette
 „ les Armées tant de *Pologne* que de *Lithuanie*
 „ sur un meilleur pied ; que comme la *Prusse*
 „ continuë à lever des Soldats par force , aparte-
 „ nans à la *Pologne* , nonobstant diverses Lettres
 „ écrites à *Berlin* sur ce sujet , la Republique
 „ s'efforcera d'y remedier , pour en prévenir les
 „ fâcheuses suites ; que les Palatinats contribue-
 „ ront les sommes nécessaires pour l'augmenta-
 „ tion des Troupes ; enfin qu'en cas de guerre , le
 „ Commandement ne dépende que d'un seul , &c.

Le Chancelier remercia ensuite le Roi au nom
 des Senateurs , & la Session fut renvoyée au 18. ,
 dans l'esperance que l'Evêque de *Cracovie* , & le
 Grand General de la Couronne pourroient arriver
 dans ce tems-là. Les Seigneurs qui composoient
 l'Assemblée le 15. , étoient le Primat , les Evêques
 de *Cujavie* , de *Poznanie* , d'*Erinland* , de *Lutzo* &
 de *Caminiec* ; les Palatins de *Wilda* , de *Plotzko* ,
 de *Culm* , & de *Marienbourg* ; les Castelans de *Plotz-*
ko & de *Beltz* ; le Grand Maréchal de la Couron-
 ne , les deux Chanceliers , le Vice-Chancelier , le
 Maréchal de la Cour du Grand Duché de *Lithua-*
nie , & quelques Députés de la Noblesse.

Le 18. la séance se passa à lire divers Memoi-
 res qui furent communiquez aux Senateurs. Les
 Ministres étrangers ne sont pas admis dans ces dé-
 libera-

libérations, & tout s'y traite avec un très-grand secret. On sçait cependant que le Senat a résolu de ne pas consentir que la Diette se tienne ailleurs qu'à *Grodno* après les Fêtes de *Pâques*, & qu'on n'y fasse aucune proposition touchant l'affaire de *Thorn*, ni touchant celles que la Cour se propose d'y mettre sur le tapis; mais comme S. M. de son côté, ne veut, dit-on, point que la Diette se tienne à *Grodno*, mais à *Varsovie* dans la Cour du Château, & cela le plutôt qu'il sera possible; on craint fort de voir encore une fois évanouir toutes les belles espérances qu'on avoit conçues.

Comme depuis l'Assemblée du 18. il étoit arrivé quantité de Grands, il se tint encore une conférence le 23. & une autre le 26. Les propositions du Nonce, de l'Ambassadeur de l'Empereur, du Ministre de *Russie*, furent renvoyées au Protocole; & dans la conférence du 28. on y inséra celles du Ministre de *Prusse*, de la *Grande Bretagne*, & de la République de *Hollande*. Cependant on ne dit encore rien de positif de la Diette générale; ce qui est résolu dans une séance, étant souvent révoqué dans une autre. Le Comte de Rabutin doit passer par ici allant à *Petersbourg*; & la Princesse Royale & Electorale n'étoit pas encore arrivée à la fin de ce mois. Le Grand General de la Couronne a obtenu la permission du Roi de rester sur ses Terres, sous prétexte de ses indispositions.

IV. *Suede*. Les Lettres circulaires pour la convocation de la Diette générale, ne sont pas encore expédiées, comme nous l'avions dit, & il n'est pas même fort certain que cette Assemblée se tienne si-tôt. Le Comte de Spaar Ministre de Sa Maj. auprès du Roi de la *Grande Bretagne*, a reçu ordre de suivre ce Prince à *Londres*, & de se rendre

rendre ensuite à la Cour de *France*. Les instructions dont il est, dit-on, chargé, portent, de représenter à cette Couronne, „ Que les prétentions du Roi Stanislas sur la *Suede* ne peuvent „ avoir lieu depuis la mort de Charles XII. ; & „ que le dernier Traité conclu entre la *France* & „ la *Suede* n'est nullement sujet à cette restriction. Le Comte de Bulow est arrivé ici en qualité de Ministre du Roi de *Prusse*, & a ordre de se joindre à ceux de *France* & de la *Grande Bretagne*, qui continuent leurs conférences avec les Commissaires de S. M. sur les affaires de leurs négociations. D'autre part le Comte de Freytach Envoyé de l'Empereur, est attendu de *Copenhague*, pour agir de concert avec celui de *Russie*, qui, à ce que l'on remarque, fait tous ses efforts pour les traverser, & empêcher que cette Couronne n'accède au Traité d'*Hannover*. Le Roi ne s'est pas encore expliqué sur le parti qu'il prendra, soit par rapport au Traité d'*Hannover*, ou celui de *Vienne*, ou l'Alliance qui se négocie entre l'Empereur & la *Russie*. On voit ici un projet qui a été envoyé de *Petersbourg*, pour engager cette Couronne à entrer dans cette dernière ; mais suivant les apparences, cette Cour voudroit rester neutre, & se tenir seulement sur la défensive. Tous les Collèges ont été fermés à cause des Fêtes, & ne se rouvriront que le 8. Février. Il a été résolu dans le Conseil d'augmenter le Commerce entre ce Royaume & la *Russie*, & d'entreprendre cet Été la pêche de la Baleine en *Groenlande*, avec douze Vaisseaux que l'on équipe actuellement pour y envoyer. Le froid est excessif dans le *Nord*, ce qui ne doit pas paroître surprenant, puisqu'il s'est fait sentir si vivement cette année dans toutes les autres parties de l'*Europe*, dont le climat est beaucoup plus temperé.

V. *Dannemarc. Copenhague.* On travaille à mettre la Flotte du Roi en état de faire voile au Printems prochain. On presse au *Nouvel Holm* la construction de plusieurs Galeres ; & on va incessamment lancer à l'eau les nouveaux Vaisseaux de Guerre qui sont sur les Chantiers. Le froid a été ici si violent , que les eaux de la Mer ont été prises par la gelée derrière le Fort des trois Couronnes , & depuis l'Isle de *Wœen* jusqu'au *Sund* ; & quantité de Vaisseaux se sont trouvez enclavez dans les glaces , qui avoient plus d'une aune d'épaisseur. Le Comte de Freytach Ministre de l'Empereur , est parti pour se rendre à *Stockholm* ; & on paroît ici fort satisfait de ses negociations. La Cour se tenoit encore à *Frederixbourg* à la fin de Janvier , & on croit que L. Maj. y passeront le reste de l'Hyver.

VI. *Petersbourg.* Tout ce que l'on pourroit dire des Articles préliminaires de l'Alliance qui se négocie entre cette Cour & celle de *Vienne* , est très - incertain , n'ayant pas été rendus publics , étans au contraire tenus fort secrets. On sçait seulement que ce Traité est fort avancé , s'il n'est déjà conclu , & on assure que non seulement les Rois d'*Espagne* & de *Pologne* entreront dans cette Alliance , mais aussi les Rois de *Suede* & de *Dannemarc* ; ce qui ne cause pas peu de jalousie & d'ombrages à diverses autres Puissances. Mr. de Campredon Ministre de *France* , voit , dit-on , toute cette negociation avec beaucoup de tranquillité , & paroît rarement à la Cour : les conférences qu'il a ici de tems en tems avec les Ministres , ne roulans que sur le Commerce de la Mer *Baltique*. Le General Rohne & le Lieutenant General Staff sont nommez pour aller commander l'Armée sur les Frontieres de *Perse* , à
la

la place du General Matowskin, qui est rapellé. Les Turcs poussent vivement leurs conquêtes en ce Pais, & on ne voit pas ici leurs progrès sans inquiétude. Quoique tous les Regimens soient complets, on ne laisse pas de faire de nouvelles levées. On travaille sans relâche à la construction des Vaisseaux & Galeres qui sont sur les Chantiers; & l'Amiral Kruys a ordre de faire les dispositions necessaires, pour mettre la Flotte en Mer dès que le tems le permettra. On se propose aussi de faire alors un grand transport de Troupes & de Munitions d'*Astracan* à *Derbent*. Le 12. Janvier, qui est selon le vieux style, le premier jour de l'an, la Czarine fit une promotion de deux Lieutenans Generaux de ses Armées, qui sont étrangers, 15. Majors Generaux, onze Brigadiers, & deux Colonels. Le 17. fête des Rois. S. M. accompagnée de son Auguste Famille se rendit dans l'Eglise de la *Trinité*, où avant le Service divin Elle fit la ceremonie de donner l'Ordre de *Ste. Catherine* à la Duchesse de *Meklembourg*, à la Duchesse Douairiere de *Courlande*, & à la Princesse Czarine *Porscovia*. Le Baron de *Mardfeld* Conseiller du Conseil Privé, & Ministre Plenipotentiaire du Roi de *Prusse*, fut aussi créé Chevalier de l'Ordre de *St. André*; & le General *Munch* Chevalier de l'Ordre de *St. Alexandre*.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Sur l'avis qu'on avoit reçu que le Roi étoit arrivé le 5. à *Holvoet-Sluis* en *Hollande*; & qu'il en avoit fait voile le 12. avec un vent d'Est favorable; on avoit posté 94. attelages de Carosses sur la route de *Harwich* & de *Margate*. On s'attendoit que S. M. mettroit pied à terre à l'un de ces deux endroits; mais le 15. on aprit par un Messager d'Etat que ce Monarque avoit heureusement débarqué le 14. à *Rye* Port de Mer dans le Comté de *Suffex*, où il avoit été poussé par une violente tempête; qu'il avoit esluée dans le trajet. Cette nouvelle fut aussitôt portée aux Seigneurs de la Regence; dont la commission cessa par l'arrivée de S. M. dans ses Royaumes; & on l'annonça en même-tems au peuple par une décharge generale du Canon de la *Tour* & du *Parc*. On envoya le lendemain plusieurs Carosses & divers Détachemens des Gardes du Corps sur la route de *Rye*; & ce jour-là l'Yacht la *Marie*, qui avoit été séparé de la Flotte par le mauvais tems, & à bord duquel étoit la Duchesse de *Kendale*, arriva à *Greenwich* fort délabré. Un autre Yacht chargé de Bagages est arrivé à *Deale*; & les 4. Vaisseaux de Guerre qui servoient de convoi à S. M., & que la tempête avoit dispersés, se sont aussi heureusement retirés en differens Ports du Royaume. Mr. de Wallen-

Wallenrodt Ministre du Roi de *Prusse*, est revenu à *Londres*, de même que Mr. Horace Walpole, revenant de son Ambassade de *France*, avec Madame son Epouse.

II. Le Roi ayant séjourné à *Rye*, pour se refaire des fatigues de la *Mer*, en partit le 18. à sept heures du matin, pour venir coucher à *Hyte*; le 19. à *Siltlnburn*; le Dimanche 20. S. M. dina à *Crayford* chez Miladi Schevel; & sur les dix heures du soir Elle arriva au Palais *St. James*, distant de *Rye* de 89. milles d'Angleterre. S. M. traversa la Ville avec deux Carosses seulement pour faire moins de bruit; de sorte que personne ne s'en aperçut, & on n'en fut averti que par les décharges du Canon de la *Tour* & du *Parc*. Immédiatement après l'arrivée de S. M., Elle reçut les complimens sur son heureux retour du Prince & de la Princesse de Galles, qui se rendirent au Palais avec une nombreuse suite de Noblesse; le lendemain des Ministres étrangers, & des Chevaliers de l'Ordre de Bath, & le 22. du Lord & des Aldermans de la Ville de *Londres*. Le 24. le Roi tint un grand Conseil, où beaucoup de Ducs & de Comtes furent appelez; on y délibéra sur la Harangue que S. M. devoit faire à l'ouverture du Parlement; & on nomma tous les Scherifs qui doivent servir pendant cette année dans les Comtez d'*Angleterre*. Le 27. le Roi accompagné du Prince de Galles, & d'un grand nombre de Seigneurs, se rendit dans la Chapelle du Palais, où l'on chanta le *Te Deum* en musique en actions de grâces de son heureux retour dans ces Royaumes. Le 28. S. M. donna au Ministre du Duc de *Par-me* sa première Audience, & le 29. à l'Ambassadeur du Roi de *Maroc*. Le Marquis d'Aix Ministre du Roi de *Sardaigne*, est arrivé ici d'*Hanno-*

ver; & le Comte de Broglio Ambassadeur de France, dont les Equipages ont été transportez d'Hambourg, est attendu de *Paris* au premier jour.

III. Le 31. l'ouverture du Parlement s'étant faite dans le Palais de *Westmunster*, le Roi se rendit à la Chambre des Pairs avec les ceremonies accoutumées; & S. M. y ayant mandé les Communes, fit aux deux Chambres la Harangue, dont voici la traduction.

MY LORDS ET MESSIEURS,

J'*ai expérimenté si souvent & en tant d'occasions importantes la Sagesse & le zele de ce Parlement, que c'est avec plaisir que je me retrouve parmi vous, ne doutant point que vos efforts pour le bien & le service de votre Patrie n'aient le même succès qu'ils ont eu jusques ici.*

Le triste état de quelques-uns de nos Freres Protestans dans les Pays étrangers, & les negociations & engagements dans lesquels sont entrées quelques Puissances qui semblent avoir jetté le fondement de nouveaux troubles & de nouvelles broüilleries en Europe, & menacer mes Sujets de la perte de plusieurs des plus avantageuses Branches de leur Commerce, m'ont obligé de concerter sans delai avec d'autres Puissances les mesures convenables pour reprimer les vûës ambitieuses de ceux qui tâchent de se rendre formidables, & pour arrêter les progrès de ces dangereux desseins. Je suis entré pour cet effet avec le Roi T. C. & le Roi de Prusse dans une Alliance Défensive, à laquelle plusieurs autres Puissances, & particulièrement les Etats Generaux ont été invitez d'accéder; & je n'ai nulle raison de douter de leur concurrence. Ce Traité vous sera remis dans peu de tems.

Par ce moyen & avec votre assistance, je me
confie

confie en Dieu que je serai en état non seulement d'assurer à mes Sujets la jouissance de plusieurs Droits & Privileges considerables, qui leur ont été acquis depuis long-tems par des Traitez les plus solennels, mais aussi de conserver la Paix & la Balance de l'Europe; l'unique vûë & but de tous mes efforts.

MESSIEURS de la Chambre des Communes.

J'Ai ordonné que l'on dressât & qu'on vous remît l'Etat des Depenses pour le service de cette année, qui est formé sur le pied de ne pas employer un plus grand nombre de Troupes, que celles qu'on jugea necessaires l'année dernière, à cause de la repugnance que j'ai toujours eüe à charger mes Sujets d'une dépense extraordinaire par des précautions inutiles. Et si les Subsidies que vous me donnerez sont effectivement & exactement levez, je serai en état d'avoir une puissante Flotte en mer au commencement du Printems.

Mais si la situation des affaires requeroit qu'on augmentât dans la suite les Forces maritimes, je me repose tellement sur le zele & l'affection de mon Parlement, que je m'assure que vous me mettrez en état de faire une telle augmentation de Masetots qui sera jugée necessaire.

MY LORDS ET MESSIEURS,

ON ne sauroit douter que sur l'apparence de nouveaux troubles, les Ennemis de notre Gouvernement ne conçoivent l'esperance qu'il se presentera quelque occasion favorable de renouveler leurs entreprises. Ils se donnent déjà beaucoup de mouvemens par leurs Agens & leurs Emissaires dans les Cours dont les mesures semblent le plus favoriser leurs desseins, pour solliciter & avancer la Cause du Prétendant. Mais je me persuade que nonobstant l'apui & l'encouragement qu'ils peuvent avoir trouvé ou dont ils se flattent, le soin que vous

prenez de pourvoir à la sûreté & à la défense du Royaume, nous mettra entièrement à couvert de tous les attentants du dehors, & fera avorter tous leurs Projets.

Lorsque le monde verra que vous ne voulez pas souffrir que la Couronne & la Nation Angloise soient insultées & menacées, ceux qui envient le plus le bonheur & la tranquillité de ce Royaume & qui tâchent de nous rendre les victimes de leur ambition, feront attention à leurs intérêts & aux circonstances dans lesquelles ils se trouvent, avant que de rien entreprendre contre une si brave Nation, fortifiée & soutenue par de sages & puissantes Alliances, & qui, quoique portée à conserver la Paix, est néanmoins capable & en état de se défendre contre les efforts de ses Agresseurs.

De telles Resolutions & mesures prises à tems, sont à mon avis les moyens les plus efficaces de prévenir une Guerre, & de nous continuer tous les avantages de la Paix & de la Prosperité.

Les Seigneurs s'étant rendus en Corps au Palais St. James le premier Fevrier, remirent l'adresse suivante à S. M. qui la reçut très-gracieusement.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous les très-humbles & très-fideles Sujers de V. M. les Seigneurs Spirituels & Temporels assembles en Parlement, demandons la Permission de rendre nos très-sinceres remerciemens à V. M. de sa très-gracieuse Harangue prononcée de son Trône, & de feliciter V. M. avec des cœurs pleins d'une joye inexprimable sur son heureux retour dans son Royaume.

Nous ne pouvons reflechir sans une extrême satisfaction sur la maniere dont V. M. s'intereffe pour nos Freres *Protestans* dans les Pays étrangers;

gers ; & nous ne manquerons jamais d'employer nos efforts les plus zelez afin que la pieusé interposition de V. M. en leur faveur puisse produire les effect que nous desirons si ardenment.

Nous reconnoissons avec gratitude l'excessive bonté & condescendance de V. M. à nous informer de l'Alliance defensive que V. M. à faite depuis peu pour prévenir les facheuses suites que pourroient avoir autrement les Negociations & les engagements où d'autres Puissances sont entrées au préjudice apparent de ce Royaume, & à nous avoir gracieusement assurez qu'elle nous seroit bientôt communiquée. Rien ne sauroit être plus vain, de la part des Puissances étrangères, que de concevoir quelque esperance de se rendre formidables à la *Grande Bretagne*, dans les circonstances où V. M. s'est fortifiée par de si puissantes Alliances, où la Resolution & la fidelité de vos Sujets sont si bien connuës, & où les dernieres marques de leur Valeur ne sont pas encore oubliées. Nous supplions très-humblement V. M. de croire que nos vies ne nous sont pas plus cheres que la Gloire de V. M. & que V. M. peut en tout tems compter avec certitude sur nos plus puissans efforts pour la maintenir & défendre contre quelques Puissances que ce soit, qui se font illusion jusqu'au point de s'imaginer qu'elles puissent impunément insulter ou menacer la Couronne ou la Nation Britannique.

Nous ne sommes pas surpris que les Ennemis de la Personne sacrée de V. M. & de son Gouvernement travaillent à troubler la Paix de ce Royaume, s'ils peuvent se flatter de l'apparence de quelque nouveaux troubles en *Europe* ; & nous pouvons aisément croire que dans une telle conjoncture il se fait tous les jours de nouveaux

Projets & de nouvelles intrigues de la part des plus scelerats & des plus abandonnez d'entre eux, pour faire revivre la Cause mourante du *Prétendant* ; mais nous nous assurons que tout cela n'aura d'autre effet que de hâter sa destruction & l'entiere ruine de ses adherens parjures.

Les efforts constans & infatigables de V. M. pour perpetuer la durée de cette heureuse tranquillité dont nous jouissons à present, pour maintenir la Paix generale & la Balance de l'*Europe*, pour conserver le Commerce de cette Nation & pour assurer à votre Peuple les Droits & Privileges considerables qui leur sont acquis par les Traitez les plus solemnels, nous obligent à tous les retours imaginables de devoir & de reconnaissance, & ne nous laissent aucun lieu de douter, en considerant les prudentes mesures que V. M. a prises pour parvenir à ces grandes fins, que tous les efforts de V. M. ne soient avec la Benediction de Dieu couronnez de succès, nonobstant tous les attentats que l'on pourroit faire au contraire.

REPONSE DU ROI.

MY LORDS, je vous remercie de boncœur de cette affectueuse & fidele Adresse. Tout le Monde peut être convaincu par elle combien fixes & inébranlables sont tous vos desseins & vos Resolutions pour soutenir ma Gloire & procurer les veritables interêts de votre Patrie. Vous pouvez être assurez de mes constans efforts pour maintenir le Religion Protestante, pour conserver la Paix & la Balance en Europe, pour prévenir toutes sortes d'usurpations sur le Commerce de mes Sujets, & particulièrement pour procurer leur bonheur en toutes occasions.

AD-

Voici l'Adresse présentée au Roi par les Communes.

A D R E S S E D E S C O M M U N E S.

TRÉS-Gracieux Souverain, Nous les très humbles & très-fidéles Sujets de V. M. les Communes de la *Grande-Bretagne* assemblées en Parlement, demandons la Permission de féliciter très-sincèrement V. M. sur son heureuse arrivée dans ces Royaumes. Rien n'est comparable à la frayeur & à l'inquiétude de votre bon Peuple, pendant que la Personne sacrée de V. M. étoit exposée aux périls des Mers orageuses, que la joye universelle qui fut d'abord répandue dans le Royaume à l'agréable nouvelle de l'heureux débarquement de V. M. en *Angleterre*.

Nous rendons nos très-sincères remerciemens à V. M. de sa très-gracieuse Harangue prononcée de dessus son Trône, & nous ne pouvons assez reconnoître la grande attention & le soin de V. M. pour la conservation de la Paix & de la Prosperité de cette Nation, aussi-bien que pour la tranquillité générale de l'*Europe*.

Les tendres égards & la compassion que V. M. a remontré pour les *Protestans* opprimés dans les Pays Etrangers donneront une grande satisfaction à tous ceux à qui la Profession de la même Religion doit inspirer un juste ressentiment des violences & des injustices qu'ils souffrent pour la Cause de cette Religion.

La vigilance de V. M. à observer & à déconcerter les vûes & les dessein ambitieux de ceux qui tâchent de se rendre formidables, Votre Sagesse à former de bonne heure des Alliances avec les Puissances les plus capables de s'opposer au danger commun & d'arrêter le progrès des Negotiations d'autres Puissances; & votre attention parti-

particulière à conserver le Commerce de cette Nation, demandent de nous tous les retours possibles de zèle & de reconnoissance.

Et afin que les efforts infatigables de V. M. pour les intérêts particuliers de vos propres Sujets de ces Royaumes, & pour prévenir une Guerre, puissent avoir l'effet désiré, Nous les très-humbles & très-fidèles Communes promettons & assurons V. M. qu'avec la plus grande joye & la plus grande unanimité & promptitude nous leverons si efficacement les Subsidés pour cette année, que V. M. sera en état d'avoir une puissante Flotte en mer au commencement du Printems, & suffisante pour couvrir & défendre le Royaume, pour tromper les espérances des Ennemis du Gouvernement de V. M., & pour venger les insultes & les attentats qui pourroient vainement être projetez ou entrepris.

Il ne faut pas s'étonner que dans le mauvais état où sont réduites les affaires du *Prétendant*, ses Emisaires & ses Agens recherchent toutes les occasions qui paroissent favorables à leur Cause languissante; & comme ils se sont donnez beaucoup de mouvemens dans les Cours Etrangères, les Malintentionnez & les Mécontents de ce Pays n'ont pas été moins industrieux à semer de faux bruits & des suggestions malignes, pour remplir les Esprits du Peuple de craintes & d'allarmes mal fondées, afin de diminuer le Credit public, & en embarrassant le Gouvernement, d'encourager d'autant plus les Ennemis de notre repos.

Nous nous promettons que la Prudence, l'Unanimité & la Résolution de ceux qui ont un véritable égard à leurs propres intérêts, & qui souhaitent le Bien de leur Patrie, préviendront d'un côté les malheurs qu'ils peuvent s'attirer par une
trop

trop grande credulité & de vaines frayeurs ; & de l'autre nous sommes résolus de convaincre le monde, que si ceux qui envient le plus le bonheur & la tranquillité dont nous jouissons à présent, s'imaginent que sous pretexte que nous sommes sensibles, comme nous le devons, à des avantages si considérables, ils peuvent poursuivre leurs mesures desespérées, nous ne souffrirons point, quelque soit notre desir pour la Paix, que V. M. & la Nation *Angloise* soient insultées ; mais que nous soutiendrons & maintiendrons V. M. de tout notre pouvoir contre toutes sortes d'attentats tendants à troubler le repos public.

R E P O N S E D E S. M.

MESSIEURS, *Je vous remercie de cette respectueuse & fidele Adresse. Je ne doute pas que vous ne vous aperceviez bientôt du bon effet de cette Résolution aussi vigoureuse que necessaire. Vous pouvez être assurez que je ne ferai d'autre usage de la confiance que vous avez en moi, que de vous conserver le bonheur de la Paix, & d'avancer la gloire & l'interêt de cette Nation.*

IV. Le 4. Fevrier les Communes en grand Comité resolurent d'accorder un Subside au Roi pour l'année courante. Le 5. cette resolution fut aprouvée, & la Chambre resolut de prier S. M. par une Adresse, de lui faire remettre les divers états des sommes necessaires pour les dépenses de cette année. Le 6. Mr. Farrer fit rapport de la resolution prise le 5. d'accorder un Subside au Roi, & ce rapport fut agréé par les Communes. La Chambre a ordonné de faire l'appel de tous ses Membres dans trois semaines. Les Lords Dudley & Ward, & le Lord Howard d'Effingham ont pris séance dans la Chambre des Pairs.

On n'entend parler que de naufrages ; & les incendia

ondations ont causé dans les différentes Provinces du Royaume des desordres inexprimables. Le tems s'est mis depuis à la gelée, ce qui a bien fait retirer les eaux, mais n'a pas réparé les dommages inestimables que les pluies ont causé. On ne peut entrer dans ce détail qui est infini.

V. *Hollande*. Si l'*Angleterre*, la *France*, l'*Italie*, & les autres Pais de l'Europe ont essuyé pendant cette année les incommoditez & les dangers des inondations, celui-ci par sa situation, enfermé, pour ainsi dire, dans les eaux, a eu de vives & justes allarmes : la désolation & la frayeur y ont été inexprimables : les Dignes qui en font la sûreté, s'étant rompus en differens endroits, des quartiers entiers ont été submergez ; & des Villes qui avoient employé ci-devant tout ce que l'art peut inventer pour se mettre à l'abri de ces malheurs, ont été obligées d'ajouter de nouvelles précautions, pour arrêter ce terrible & furieux élément. Les eaux de la *Leck* & de la *Meuse* ont passé en differens endroits par-dessus les Dignes ; la violence des eaux les a brisées en plusieurs autres ; le *Waal* aux environs de *Bommel*, & le *Rhin* entre *Gorcum*, *Wetzel* & *Emmerich*, ont été si fort enflés, que l'eau étoit à niveau des Dignes, qui ont eu la force de résister. On regarde comme une espèce de miracle, que tous ces Pais n'aient pas été ensevelis sous les eaux ; heureusement le dégel étant survenu, & les glaces qui sont descendues, ayant laissé la liberté aux eaux de s'écouler. De sorte qu'on commence ici à respirer ; mais le dommage est presque irréparable.

VI. On apprend qu'il est entré dans le *Texel* deux Vaisseaux revenans de *Norwege* ; & que le 15. & le 16. Janvier il en sortit au contraire trois Navires de guerre, ayans sur leur convoi un grand nombre

nombre de Bâtimens chargez pour *Cadix*, *Lisbonne*, *St. Ubal*, *Curacou*, & *Surinam*: outre sept Vaisſeaux des *Indes*, ſçavoir, fix deſtinez pour *Batavia*, & un pour l'Île de *Ceylan*.

VII. Le Comte de Konigſeck Miniſtre de l'Empereur ayant été en conference le 14. avec le Baron de Taats Damerungen, qui étoit Préſident de l'Assemblée des Seigneurs Etats Generaux, lui preſenta un nouveau Memoire adreſſé à L. H. P. Mr. Olivier qui fait ici les affaires d'*Eſpagne*, en preſenta auſſi un le même jour, & demanda les Paſſeports neceſſaires pour le Marquis de St. Philippe Ambaſſadeur de S. M. C. qui eſt attendu en cette Cour. Le Marquis de Fencelon, Mr. Finch, & Mr. Meindershagen, Ambaſſadeurs de *France*, d'*Angleterre* & de *Pruſſe*, ont pareillement de frequentes conferences avec les Seigneurs de la Regence, & on remarque beaucoup de mouvemens parmi les Miniſtres étrangers. Le 16. le Comte de Tarruca Ambaſſadeur du Roi de *Portugal*, partit pour ſe rendre à la Cour de *Vienne*. Le 26. les Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Weſtfrife* ſe ſeparerent juſqu'au 6. Fevrier, & encore le 9. juſqu'au 19. du même mois; & le 27. on publia un Placart qui défend de nouveau ſous de très-rigoureuſes peines, de compoſer, debiter, imprimer, & vendre aucun Libelle diffamatoire, Ecrit ſatyrique, ou autres Ecris qui pourroient choquer la Religion & l'Etat. Le 28. le Comte de Konigſeck preſenta un nouveau Memoire qu'il remit au Baron d'Haſtole qui préſidoit pour lors, avec une Lettre de l'Empereur adreſſée à L. H. P. On en ignore le contenu, de même que de celle que les Seigneurs Etats Generaux ont reçu depuis peu du Roi d'*Eſpagne*. Le 10. Fevrier le Marquis de St. Philippe arriva à la *Haye*.

VIII. *Bruxelles*. On parle de mettre les Domaines de l'Empereur à Ferme en ce Pays. La Ser. Archiduchesse Gouvernante Generale envoya dernièrement au Conseil des Finances un Decret à ce sujet ; mais on croit que ledit Conseil fera à S. A. S. quelques remontrances sur ce nouveau projet. Mr. Thisquen a été placé dans le Conseil des Finances. On assure que Mr. Colyns sera revêtu de la Charge de premier Président au Grand Conseil de *Malines* ; que Mr. Chatelier Fiscal de celui de *Brabant*, le remplacera dans le Conseil Privé ; & les Avocats Otte & Perfin ont été faits Conseillers dudit Grand Conseil, à la place de Mrs. Colomma & Michels qui ont été avancez à d'autres Emplois. Le 23. la Ser. Archiduchesse présida pour la première fois à un grand Conseil d'Etat qui se tint. Une partie de la basse Ville a été inondée par les eaux de la Rivière qui sortirent le 13. de leur lit ; & les débordemens des Rivières ont aussi fait quelque dégât dans les autres Provinces de cet Etat. On a embarqué à *Ostende* l'argent nécessaire pour l'achat des Marchandises, que les Vaisseaux qui sont dans le Port de cette Ville, doivent aller charger aux *Indes*. On travaille à un chemin pavé entre cette Ville & celle d'*Ath*, nonobstant les remontrances faites par les Etats de *Hainaut*, & particulièrement par la Ville de *Mons*.

A R T I C L E V I I I .

*Contenant les Naissances, Mariages & Morts
des Princes & autres Personnes de distinction
depuis le mois dernier.*

- I. **N**aissances. La Duchesse de Crussol a fait une fausse couche à *Versailles*.

des Princes &c. Mars 1726. 237

Le 18. la Reine de *Prusse* accoucha heureusement d'un Prince à *Berlin*, qui fut baptisé le 20 & nommé Frederic-Henri-Loüis.

La Marquise de Fenelon Epouse de l'Ambassadeur de France, est accouchée d'un fils à la *Haye*.

Le 11. la Comtesse d'Harcourt de Beuvron accoucha d'un fils à *Paris*.

La Princesse Borromée Altieri est accouchée à *Rome* d'un fils.

II. *Mariages.* Le Comte de Stirum épouse à *Manheim* une Comtesse de Globen.

Le Vicomte d'Alverado Receveur General de *Brabant* épousa à *Bruxelles* le 20. à l'âge de 82. ans une veuve qui n'en a que 36.

Le Comte d'Essex épouse en *Angleterre* la sœur du Duc de Bedford.

III. *Morts.* Le Comte Sufani Envoyé du Duc de *Parme* à *Rome*, y mourut subitement le 28. Decembre.

Le Comte Santoni qui a été Ministre du Duc de *Guaftalla* au Congrès d'*Utrecht*, est mort à *Florence* âgé de 70. ans.

Au commencement de Janvier le Duc de Penaranda mourut à *Madrid* âgé de 55. ans.

Le 6. le Comte de *Plymouth* mourut à *Vorchester* en *Angleterre*.

Le Baron de Weyne Lieutenant General des Armées du Roi de *Prusse*, & Gouverneur de *Preitz*, est mort à *Berlin*.

Le Comte de Valsassine Lieutenant General & Gouverneur de la Province de *Limbourg*, est mort dans un âge fort avancé.

Le 11. mourut à *Vienne* le Marquis de Prié d'une attaque d'apoplexie, âgé de 74. ans: Il avoit été Vice-Gouverneur dans les *Pays-Bas Autrichiens* sous le Prince Eugene de Savoye depuis
le

le Traité de Barriere jusqu'à l'arivée du Comte de Daun en 1725. C'étoit un Ministre fort estimé, & consommé dans les affaires.

Mr. Alphonse Visconti Archidiacre de l'Eglise de *Milan*, est mort d'apoplexie dans la même Ville.

La Comtesse de Platen est morte à *Hannover*.

Le Prince de San Severo Sangro Chevalier de la Toison d'or & Grand d'Espagne de la premiere Classe, est mort à *Naples*.

Mr. Stella Archevêque de *Tarente* est mort dans son Diocese.

Le 23. la Duchesse de Warthon mourut à *Londres*.

La nuit du 25. au 26. la mort enleva à *Paris* la Duchesse du Lude, âgée de 85. ans. Elle étoit veuve de Messire Henri de Daillon, qui a été Chevalier des Ordres du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, & Grand Maître de l'Artillerie de *France*.

La nuit du 17. le Cardinal Jean-Baptiste Tolomei, creature de Clement XI. mourut à *Rome* dans la 76. année de son âge, & la 13. de son Cardinalat. Il étoit natif de *Pistoia*, & de la Société des Jésuites. Cette mort laisse un cinquième Chapeau vacant dans le Sacré College.

Mr. Simon de Beaumont Secrétaire des Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Westfrise*, Garde des Archives d'*Hollande*, est mort à la *Haye*, âgé de près de 86. ans.

Le Chevalier Crivelli Grand Prieur de *Capouë*, est mort d'apoplexie à *Milan*.

Madame Marie Louise de Hautoy, épouse de Messire Jean Ignace de Cleron de Saxe, Comte d'Hossonville, Grand Maître de l'Artillerie de *Lorraine*, mourut à *Nancy* le 21.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Mars 1726.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	page	163
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>		178
ARTICLE III. <i>Italie.</i>		184
ARTICLE IV. <i>France</i>		194
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>		209
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>		216
ARTICLE VII. <i>Angleterre , Hollande , & Pais-</i> <i>Bas.</i>		224
ARTICLE VIII. <i>Naissances , Mariages & Morts.</i>		236

*Extractum Privilegii Sacrae Cæsareæ
& Catholicæ Majestatis.*

EX Mandato Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, serîo firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum finès, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreæ Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub poenâ privationis quorumcunque exemplarium, & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacrae Cæsareæ Majestatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.